

2021-2025

CONTRAT DE TERRITOIRE ESPACES NATURELS SENSIBLES

du Grand Annecy

Programme d'actions

SOMMAIRE

Table des matières

Enjeu n°1 : les paysages, un bien commun marqueur de l'identité du territoire	3
Action n°1.1 : Sensibiliser les élus au paysage dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB) et du PLUI-HD	3
Enjeu n°2 : gouvernance et animation du contrat.....	5
Action n°2.1 : Animation et coordination du CTENS – Création d'un poste de référent biodiversité	5
Enjeu n°3 : espaces naturels et agricoles, des espace liés et soumis à de fortes pressions.....	7
Action n°2.2 : Création d'un observatoire intercommunal de la biodiversité.....	7
Action n°3.1 : Elaborer une stratégie foncière de préservation des espaces naturels et agricoles	11
Action n°3.2.1 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables – Mise en œuvre des plans de gestion et de sensibilisation des Etangs de Crosagny, Beaumont et Braille	13
Action n°3.2.2 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables - Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Roc de Chère	17
Action n°3.3.1 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le massif du Semnoz	23
Action n°3.3.2 : Elaboration de plans de gestion des grands sites - le Plateau des Glières	27
Action n°3.3.3 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le Mont Veyrier	30
Action n°3.3.4 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – Le Chéran	32
Action n°3.4 : Restauration des corridors écologiques	35
Action n° 3.5 : Mise en œuvre de la stratégie pastorale du Grand Annecy	37
Action n°3.6 : Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire	45
Enjeu n°4 : une sensibilisation tout public et une fréquentation concertée	51
pour un partage des espaces	51
Action n°4.1 Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy	51
Action n°4.2 : Programme d'animations ENS.....	55
Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes.....	59
et la nature en ville	59
Action n°5.1 : Développer la gestion d'un site de nature en ville : le massif du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy)	59
Action n°5.2 : Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph	62
Action n°5.3 : Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF	64
Action n°5.4 : Création de jardins familiaux.....	67
Action n°5.5 : Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus).....	69
Action n°5.6 : Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy)	72
Action n°5.7 : Engager une stratégie « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville »	76
Action n°5.8 : Stratégie de développement de la trame noire.....	80
Action n°5.9 Reconquête du corridor intra-urbain « Fier et Montagne d'Âge ».....	83

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy
Périmètre de l'action : Ensemble du territoire

Objectif : Conforter l'identité et la culture paysagère du Grand Annecy

Action n°1.1 : Sensibiliser les élus au paysage dans le cadre de la trame verte et bleue (TVB) et du PLUI-HD

Contexte :

Le diagnostic fait apparaître la question du paysage et sa préservation comme un enjeu important. Une trentaine de sites classés et inscrits au titre du paysage est répertoriée sur le Grand Annecy.

Le paysage constitue une image de marque pour le territoire. L'identité même du Grand Annecy est intimement liée à ses paysages. Toutefois, ces paysages sont fortement menacés par l'étalement urbain et le manque de gestion de certains espaces.

Il existe donc un double enjeu de préservation et de gestion des paysages.

Le Grand Annecy a engagé la réalisation d'une étude trame verte et bleue (TVB) à l'échelle du territoire qui permettra notamment d'avoir une cartographie au 1 : 25 000ème du réseau écologique (corridors écologiques et espaces de biodiversité) et de son fonctionnement. Cette étude sera ensuite intégrée au Plan local d'urbanisme intercommunal – habitat et déplacements (PLUI-HD). L'étude TVB et le PLUI-HD intégreront les paysages notamment au travers des espaces naturels et agricoles, qui participent au cadre de vie et à l'attractivité du territoire.

Plus globalement, le PLUI-HD prendra en compte de multiples enjeux pour un aménagement durable du territoire du Grand Annecy. La réalisation de cet outil de planification se déroulera sur les quatre prochaines années pour aboutir à un document et un règlement unique pour l'ensemble des 34 communes de l'agglomération.

Description de la mesure :

Tout au long de l'élaboration du PLUI-HD, des temps de travail auprès des élus seront organisés pour apporter les éléments de connaissances, partager les enjeux à l'échelle de l'agglomération (TVB, belvédères, paysage en milieu urbain...) et sensibiliser.

La commission Aménagement sera mobilisée à différentes étapes du PLUI-HD. De plus, des groupes thématiques seront créés au moment de l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), pilotés par le vice-président à l'Aménagement et à la préservation des espaces naturels. Ils seront composés des référents politiques et techniques des Communes et du Grand Annecy.

Pour chacune de ces rencontres, des professionnels et spécialistes pourront être sollicités pour intervenir et apporter leur expertise en matière de paysages (bureaux d'études, etc.).

Outils associés :

Futur PLUI-HD

Etude trame verte bleue du Grand Annecy

Démarches préalables :

Etude trame verte et bleue démarrée en juin 2019 et qui s'achèvera fin 2020.

Prescription du PLUI-HD en 2018.

Calendrier :

2019-2024 (durée de l'élaboration du PLUI-HD).

2021-2025 : durée CTENS

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Intervenants extérieurs	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	7 500 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Intervenants extérieurs	7 500 €	Grand Annecy	20	1 500	80%	6 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	7 500 €		20	1 500	80	6 000	

Partenaires techniques :

L'ensemble des acteurs qui seront mobilisés sur cette thématique pour l'élaboration du PLUI-HD.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de groupes thématiques
- Taux de présence aux groupes thématiques
- Nombre de commissions Aménagement
- Taux de présence aux Commissions Aménagement

Lien avec actions du SDENS :

- 1.1 « Aider les élus à conforter l'intégration des TVB dans les documents d'urbanisme »
- 1.3 « Sensibiliser les élus et acteurs de l'aménagement »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.1 « Elaborer une stratégie foncière de préservation des espaces naturels et agricoles »
- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Anancy
Périmètre de l'action : Ensemble du territoire

Objectif : Assurer une gouvernance, fédérer les acteurs du territoire et les différentes politiques menées

Action n°2.1 : Animation et coordination du CTENS – Création d'un poste de référent biodiversité

Contexte :

Le Grand Anancy assure le pilotage du contrat ENS et sa mise en œuvre administrative et technique. Le contrat s'appliquera sur un territoire de 539 km² composé de 34 communes et situé sur 4 bassins versants. De par l'étendue du territoire et la richesse des espaces naturels et agricoles, les acteurs de la préservation et valorisation de ces espaces sont nombreux. Les nombreuses actions qui s'y déroulent sont cadrées et planifiées dans le CTENS.

Le Grand Anancy souhaite fédérer l'ensemble des acteurs qui agissent sur ces espaces pour disposer d'une cohérence sur la mise en œuvre d'une politique d'espaces naturels sensibles. Avec la constitution et l'animation d'instances de gouvernance telles que des comités techniques, des comités de pilotages et des groupes de travail, les maîtres d'ouvrage seront amenés à échanger et se questionner sur les actions. Les retours d'expériences sont des moments pour avancer collectivement sur des problématiques, là où certains maîtres d'ouvrage pourraient se sentir isolés ou démunis pour agir.

Pour ce faire, le Grand Anancy doit se doter de moyens humains adéquats. En effet, l'animation du contrat requiert une présence au quotidien afin d'assurer la mise en œuvre des actions dont la Communauté d'agglomération du Grand Anancy est le maître d'ouvrage, la coordination avec les partenaires et autres maîtres d'ouvrage, le suivi des opérations et l'évaluation des actions.

Description de la mesure :

Pour assurer la phase opérationnelle du contrat, un poste de « référent biodiversité » sera créé par le Grand Anancy. Dédié à 100% au CTENS, ses missions consisteront à :

- Assurer l'animation globale du contrat, la coordination entre toutes les actions, l'évaluation du contrat et la rédaction des bilans
- Garantir un suivi et mettre en place une gouvernance (comités de territoire, comités technique et de pilotage, groupes de travail)
- Assurer un lien avec les démarches transversales du Grand Anancy (Plan climat air énergie territorial, Projet de territoire) et s'assurer de la traduction réglementaire de l'étude trame verte et bleue dans le PLUI-HD
- Assurer un lien avec les démarches des partenaires extérieurs du CTENS (CTENS des autres territoires, Natura 2000, PAEC...)
- Faire le lien avec les financeurs : montage et suivi des demandes de subventions.

Outils associés :

L'ensemble des outils utilisés dans le cadre du CTENS.

Démarches préalables :

Aucune.

Calendrier :

Durée du CTENS.

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Poste de référent ENS	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Poste de référent biodiversité	250 000	Grand Annecy	71,2	178 000	28,8 *	72 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	250 000		71,2	178 000	28,8	72 000	

** Prise en charge du poste référent biodiversité par le Département à 80% la première année, 60% la deuxième année et 40% la troisième année.*

Dans la limite d'une aide sur un montant maximal de 40 000 € par an.

Soit une aide de 32 000€, 24 000€ et 16 000€ sur les trois premières années.

Partenaires techniques :

Les acteurs qui seront mobilisés au moment de l'élaboration du CTENS.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de réunions techniques et de pilotage sur une année et taux de participation
- Nombre de réunions ayant un lien avec le CTENS (PCAET, Projet de territoire...)
- % d'actions réalisées
- % de dépenses de l'enveloppe financière

Lien avec actions du SDENS :

- Engagement C.1 – « Créer et animer un réseau de référents biodiversité sur les territoires »
- 4.2 « Agir par territoires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

Toutes les actions

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand d'Annecy
Périmètre de l'action : Ensemble du territoire

Objectif : Assurer une gouvernance, fédérer les acteurs du territoire et les différentes politiques menées

Action n°2.2 : Création d'un observatoire intercommunal de la biodiversité

Contexte :

Suite à la fusion de 5 territoires, le Grand Annecy a vu sa superficie considérablement augmenter. Avec un territoire de 539 km², l'agglomération est riche d'une diversité d'habitats (lac, rivières, massifs forestiers, alpages, zones humides ...) et d'espèces et compte divers zonages (zones Natura 2000, réserve naturelle nationale, espaces naturels sensibles, ZNIEFF...).

Parallèlement, avec la fusion des communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Seynod et Pringy, le territoire de la Commune nouvelle d'Annecy s'est enrichi de sites, d'altitudes, d'expositions, de topographies et de la diversité des activités humaines pratiquées sur le territoire assurant un paysage varié, garant de la diversité biologique. Un premier observatoire, établi sur la commune historique d'Annecy il y a plus de 10 ans (inventaire faunistique et floristique grâce à des mesures de bio indicateurs et des protocoles de récoltes), a fait l'objet d'un suivi pendant 5 ans environ (inventaires entomologiques sur 21 sites d'espaces verts communaux), mais n'a pas été uniformisé à l'échelle de la commune nouvelle. La connaissance sur ces sujets restant très disparate d'une commune déléguée à l'autre.

Les habitats et les espèces sont soumis à des pressions diverses : sur fréquentation liée à la pratique des activités outdoor, multiplicité d'usages, urbanisation, artificialisation des sols, fragmentation des habitats. Dans un contexte de changement climatique, les atteintes à la biodiversité sont exacerbées.

Aussi, afin de connaître les espèces à enjeux sur le territoire, de sensibiliser élus, locaux et techniciens aux enjeux de la biodiversité et de mieux prendre en compte la biodiversité dans les politiques locales, un observatoire de la biodiversité intercommunal représente un outil adapté. Il permet de synthétiser les données naturalistes existantes, d'identifier les espèces ou les habitats à forts enjeux de conservation et de suivre leurs évolutions dans l'espace et dans le temps afin de mettre en évidence les vulnérabilités et de prendre les mesures adéquates pour la conservation de la biodiversité intercommunale.

Cet **état des lieux** proposera notamment de prendre en compte l'enjeu de la biodiversité dans les documents de planification de l'aménagement du nouveau territoire.

Description de la mesure :

Objectifs :

- **Mieux connaître la biodiversité** sur le territoire du Grand Annecy et de la Ville d'Annecy, et identifier les enjeux spécifiques liés
- Quantifier et connaître les **impacts du changement climatique** : suivi des espèces particulièrement sensibles, connaissance des processus d'adaptation au changement climatique
- **Centraliser les données** puis mener des inventaires complémentaires sur une fréquence régulière, mettre en évidence, localiser et suivre les espèces et/ou habitats à forts enjeux de protection
- **Porter à connaissance** les richesses naturalistes et organiser des actions impliquant notamment les citoyens (inventaires basés sur la science participative, visites de sites...)
- **Faciliter la prise en compte de la biodiversité dans les politiques communales ou intercommunales**
- **Sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- **Faire évoluer** les pratiques d'entretien des espaces verts communaux vers des **modes de gestions différenciées raisonnées et durables (GRD)**
- **Accompagner** les jardiniers municipaux et acteurs de terrain **à une acquisition des connaissances sur ces sujets et à l'évolution de leurs pratiques professionnelles** pour préserver la biodiversité
- **Prendre en compte les enjeux naturalistes en amont des projets** bien avant l'étude d'impact.

Etapes :

- **Réunir tous les acteurs** pour partager les connaissances déjà disponibles.
- **Finaliser des protocoles d'accord / conventions** avec les parties prenantes (associations, institutionnels...) pour assurer une remontée des données et de la connaissance de manière régulière et partagée, dans un esprit gagnant-gagnant, **au sein d'une base de données commune avec interface cartographique adaptée** (la vocation open data et la mise à disposition des données seront étudiées).
- **Compléter les connaissances** avec des inventaires spécifiques en fonction des volontés et des enjeux. L'étude des données déjà disponibles permettra de cibler les milieux à enjeux et donc d'orienter les inventaires vers les milieux similaires pas encore inventoriés.
- **Prioriser les habitats et espèces** mises en évidence en fonction de leurs patrimonialités, leurs états de conservation, leurs rôles dans les écosystèmes.
- **Identifier les actions à mettre en place pour protéger/valoriser la biodiversité :**
 - o En terme d'élaboration de **plans de gestion de sites**, de réalisation de travaux de préservation et restauration de corridors écologiques, de définition de zones à protéger et avec des prescriptions environnementales pour leur utilisation...
 - o En terme de **mise en place d'un observatoire intercommunal de la biodiversité** (public cible – soit élus, acteurs socio-économiques, citoyens..., contenu, construction, alimentation...) et des modalités de son renseignement, notamment en interrogeant la possibilité de mise en place de sciences participatives.
 - o En termes d'accompagnement à **l'évolution des pratiques professionnelles d'entretien raisonné** et adapté de ces espaces.
- **Suivre la biodiversité et faire vivre l'observatoire dédié :** mener ensuite des inventaires et suivis réguliers sur des espèces ou groupes d'espèces et habitats particulièrement menacés ou sensibles. Suivre les espèces et habitats indicateurs du changement climatique (bio indicateurs).
- **Intégrer la biodiversité au sein des politiques publiques de l'agglomération :** mettre en avant que la biodiversité peut être une source de richesse pour l'économie locale, intégrer ces préoccupations dans la stratégie de planification urbanistique et d'aménagement des collectivités.
- **Proposer des solutions digitales et numériques** permettant une appréhension ludique de l'observatoire et des inventaires liés, dans une optique de sciences participatives, avec contributions possibles des habitants.
- **Evaluer l'impact sur la biodiversité des actions réalisées dans le CTENS**

Pour approfondir la démarche, la Ville et l'agglomération réfléchissent à adhérer **au programme des Atlas de la Biodiversité des Communes (ABC)** du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, de manière à connaître la biodiversité sur la totalité de son territoire.

Outils associés :

Contractualisations et/ou démarches parallèles :

- Observatoire de la biodiversité de la commune historique d'Annecy
- Lancement Atlas biodiversité Alby-sur-Chéran
- Elaboration du PLUi-HD du Grand Annecy
- Réflexion sur la trame verte et bleue : définition de l'importance des corridors en fonction des richesses naturalistes présentes, détermination de l'état de conservation des habitats désignés comme corridors
- PCAET fiche 67 : mieux connaître les écosystèmes et la biodiversité pour mieux les protéger
- Toutes les actions en lien avec le foncier : l'observatoire de la biodiversité peut s'avérer utile pour une première consultation des enjeux naturalistes sur les parcelles
- Contrat Territoire d'Industrie et de Transition Ecologique (CTITE)

Démarches préalables :

Travail en complémentarité Ville d'Annecy et Grand Annecy pour définition conjointe des besoins et mutualisation des forces de travail (juin 2020 : réunions de cadrage).

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction du cahier des charges permettant le recrutement d'un bureau d'études spécialisé chargé de la mise en place de l'observatoire.

Concertation et association des autres partenaires, en consolidant la connaissance actuelle des ressources documentaires et techniques disponibles et les partenariats d'échange de données existants.

Calendrier :

- **Fin 2020** - Recrutement AMO
- **Fin 2020** - Définition du cahier des charges
- **Mars 2021** - Recrutement du prestataire chargé de la mise en place de l'observatoire
- **Été 2021** - Cartographie des acteurs, animations des partenariats, définition des protocoles de collecte de données, définition des objectifs de fonctionnement de l'observatoire et des bio indicateurs pour assurer le suivi
- **Fin 2021** - Acquisition des connaissances manquantes, relevés terrain, rendus techniques et cartographiques (état des lieux initial), rédaction de protocoles de gestion des sites et de fiches techniques ou annexes aux documents de planification (PLUi-HD, OAP, plans d'aménagement de zones...)
- **2022** - Actions de sensibilisation du public (sciences participatives)
- **2022-2024** - Mise à jour de l'observatoire au fil de l'eau (par relevés réguliers ou mises à jour périodiques pour lesquels le pas de temps reste à estimer)

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
<i>Recrutement AMO (hors financement CTENS)</i>	30 000					30 000	F
Mise en place de l'observatoire	70 000	3 750	3 750	3 750	3 750	85 000	F
Travaux	à définir						I
Actions de sensibilisation	à définir						F
Total Fonctionnement (€ TTC)	70 000	3 750	3 750	3 750	3 750	85 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
<i>Recrutement AMO (hors financement CTENS)</i>	30 000	Grand Annecy	100	30 000			F
Mise en place de l'observatoire*	85 000 €	Grand Annecy	50	42 500	50	42 500	F
Travaux**	A définir						I
Actions de sensibilisation	A définir						F
Total Fonctionnement (€ TTC)	85 000						

* d'autres financements seront recherchés (Région, Etat dans le cadre de l'adhésion à l'Atlas de la Biodiversité des Communes)

** dont acquisition de connaissances par inventaires terrain en fonction de la stratégie retenue à la mise en place de l'observatoire

Partenaires techniques :

Bureaux d'études spécialisés

Etat et Région (services dont DREAL et DDT - portail INPN, SINP avec PIFH...)

Agence de l'Eau, OFB, ONF

Collectivités (Ville Annecy et autres)

PNR du Massif des Bauges

Associations (LPO, FNE, Asters-CEN74...)

Experts naturalistes

Indicateurs d'évaluation de l'action :

Bio indicateurs à mettre en place

Lien avec actions du SDENS :

→ 9.1 « Conforter la production de données liées à la connaissance »

→ 9.3 « Préciser et poursuivre le partage de la connaissance »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 3.4 « Restauration des corridors écologiques »

→ 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

→ 5.8 « Stratégie de développement de la trame noire »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Anancy
Périmètre de l'action : Ensemble du territoire

Objectif : Préserver et gérer les espaces naturels

Action n°3.1 : Elaborer une stratégie foncière de préservation des espaces naturels et agricoles

Contexte :

Le territoire du Grand Anancy connaît une hausse de la population entraînant une pression foncière sur les espaces naturels et agricoles.

Cette pression fragmente les espaces agricoles, leur fait perdre leur fonctionnalité ce qui peut entrainer une intensification des pratiques et une déprise (enfrichement). La trame verte et bleue, les paysages sont aussi menacés par cette pression foncière qui coupe les corridors, ferme des fenêtres paysagères. La biodiversité est également fragilisée par la fréquentation des espaces.

De plus, la réduction du foncier disponible pour l'accueil de nouvelles populations conduit à réduire ou supprimer certains espaces naturels et agricoles ce qui implique des mesures de compensation. Ces mesures de compensation sont de plus en plus prégnantes dans les projets d'aménagement.

Les objectifs d'une telle stratégie seront de repérer les sites à protéger : zone de bonne fonctionnalité d'une exploitation, zone de reproduction d'une espèce protégée... et de définir les mesures à prendre pour les protéger afin de maintenir l'agriculture sur le territoire, préserver les espaces de bon fonctionnement écologique (ruissellement, puit carbone, etc.) et préserver la biodiversité.

Les éléments collectés permettront de faire un travail préparatoire sur la séquence Eviter Réduire pour les projets impliquant des compensations.

Une étude pour reconquérir des espaces forestiers en espace agricole est en cours, elle permet d'identifier des parcelles qui se sont enfrichées récemment, de déterminer les conditions juridiques et techniques d'une éventuelle réaffectation de celles-ci à une activité agricole. Une maîtrise foncière sera peut-être indispensable pour certaines parcelles.

Un travail sur les zones de bon fonctionnement des zones humides dans l'objectif de mieux maîtriser le foncier de ces zones est également prévue.

Un plan pluriannuel d'action foncière (PPAF) est en cours d'élaboration sur le territoire en partenariat avec les communes. Ce plan sera l'ensemblier des politiques foncières de l'agglomération. Il définira les objectifs d'une maîtrise foncière et les actions à mettre en place à court, moyen et long termes.

Description de la mesure :

Pour compléter le volet agricole et espace naturel du PPAF, une étude sera confiée à un prestataire. Celle-ci, en se basant notamment sur l'étude TVB, permettra de définir les sites à enjeux et les meilleures modalités pour intervenir sur ceux-ci (zonage, acquisition...). Un plan d'action devra également être établi pour ces espaces.

Les acquisitions de parcelles pourront être financées dans le cadre du CTENS.

Outils associés : PLUI-HD, PPAF

Calendrier : démarrage 2021

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Elaboration d'une stratégie foncière	40 000	A définir				40 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	40 000	A définir				40 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Elaboration d'une stratégie foncière	40 000	Grand Annecy	20	8 000	80	32 000	F
Acquisition de parcelles	En fonction de la stratégie	Grand Annecy, Communes	A définir		A définir*		I
Total Fonctionnement (€ TTC)	40 000		20	8 000	80	32 000	

* : le CD74, dans le cadre du CTENS, finance à 80% les acquisitions foncières :

- Sur les milieux prioritaires identifiés dans le Schéma départemental des ENS
- Au titre du conservatoire des terres agricoles
- Sur des sites identifiés sur la trame verte et bleue du Grand Annecy

Partenaires techniques : partenaires espaces naturels et agriculture

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Définition d'une stratégie
- Prise en compte dans le zonage du PLUi-HD
- Acquisition ou maîtrise foncière des parcelles

Lien avec action du SDENS :

→ 2.1 conforter et déployer l'action du CTA

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 1.1 « Sensibilisation des élus au paysage dans le cadre de l'étude trame verte bleue et du PLUi-HD »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : SIGEA
Périmètre de l'action : - St Félix - Bloye et Entrelacs (hors Grand Annecy)

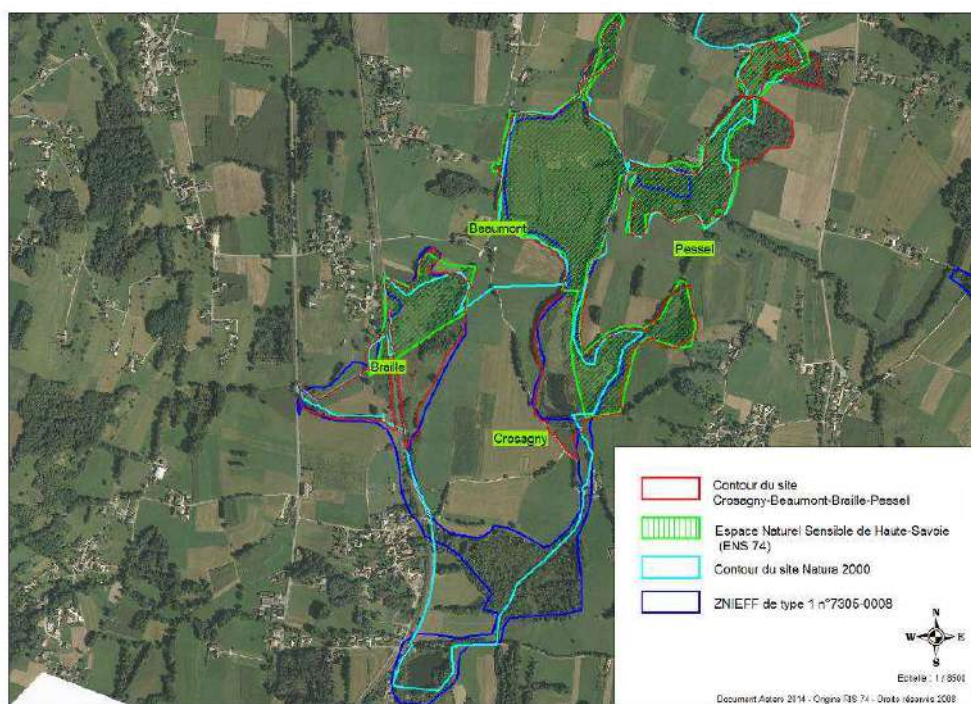
Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.2.1 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables – Mise en œuvre des plans de gestion et de sensibilisation des Etangs de Crosagny, Beaumont et Braille

Contexte :

Le site des étangs et marais de Crosagny, Beaumont, Braille est situé à cheval sur les départements de Savoie et de Haute-Savoie : communes de Saint-Félix (Grand Annecy), Bloye (CC. Rumilly Terre de Savoie, 74) et Entrelacs (Grand Lac Agglomération, 73).

La zone humide est classée Natura 2000 (site Réseau des zones humides de l'Albanais) et ZNIEFF I, et fait l'objet de mesures de préservation, de gestion et de valorisation depuis le début des années 1990. Le site est labellisé en espace naturel sensible (RED) depuis 2012, soit 40,4 hectares sur la partie haut-savoyarde (communes de Saint-Félix et Bloye). Le plan de gestion en cours concerne la période 2014-2024.



Dans le cadre du contrat de site, le département de la Haute-Savoie s'est engagé à soutenir les actions inscrites dans le plan de gestion en considérant que les dépenses engagées par le SIGEA étaient éligibles à hauteur des 2/3, afin de tenir compte de caractère bi-départemental du site.

Le plan de gestion acte les grandes orientations suivantes :

- Etang de Beaumont : espace de quiétude, pas de sentier aménagé pour ne pas favoriser la pénétration du public ;
- Etang de Crosagny : espace à vocation mixte essentiellement biologique mais également pédagogique sur la partie Sud et Ouest avec canalisation du public sur le sentier et aménagements adaptés. La partie Est est fermée au public jusqu'aux Entremis et se prolonge au-delà sur Beaumont. La pêche y est interdite, sauf régulation ponctuelle dans le cadre du plan de gestion ;
- Etang de Braille : maintien des activités agricoles dans le cadre de contractualisations partenariales avec l'agriculteur selon les possibilités offertes.

Parallèlement à cette démarche de gestion, le SIGEA a poursuivi avec l'aide du Conseil départemental de la Haute-Savoie une démarche de sensibilisation et de valorisation du site en tant qu'espace naturel sensible.



Figure 1 : blongios nain (photo AEMC)



Figure 2 : étang de Crosagny (photo AEMC)

Description de la mesure :

Le SIGEA a défini, pour ses plans de gestion et de sensibilisation, trois grands enjeux et 4 objectifs à long terme :

Enjeux	Objectifs à long terme
I. Enjeux de conservation	
Préservation des milieux humides, de la biodiversité et des espèces patrimoniales associées Maintien des conditions favorables à l'avifaune et en particulier à l'accueil et la nidification du Blongios nain Favoriser le maintien de la rainette arboricole	1. Préserver la mosaïque d'habitats d'intérêts communautaires ainsi que les habitats favorables à une biodiversité végétale et animale
II. Enjeux de connaissance du patrimoine	
Connaissance approfondie du milieu, de son fonctionnement, des habitats et espèces associées	2. Améliorer les connaissances sur site et permettre une mise à jour et un approfondissement des connaissances sur le site
III. Enjeux pédagogiques et socioculturels	
Nombre important des interlocuteurs	3. Favoriser une appropriation du site par les acteurs locaux
L'étang de Crosagny : un support pédagogique, un lieu de sensibilisation au patrimoine naturel. Le moulin : préserver un patrimoine et le faire découvrir	4. Accueillir le public et vulgariser le patrimoine naturel du site

Début 2020, le SIGEA a présenté un bilan à mi-parcours du plan de gestion (2015-2019).

Le SIGEA et le Conseil départemental de la Haute-Savoie contractualisent un avenant au contrat de site pour la mise en œuvre du plan de gestion sur sa deuxième phase (2020-2024). Le programme d'action opérationnel de cette deuxième phase décline les 4 grands objectifs long terme du SIGEA.

Outils associés :

Plan de gestion 2014-2024

Contrat Natura 2000 du Réseau des zones humides de l'Albanais

Contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget

Démarches préalables :

Toutes les opérations sont conditionnées au résultat du bilan à mi-parcours du plan de gestion 2014-2024, l'attention est en particulier attirée sur les opérations de suivi scientifique et d'amélioration des connaissances naturalistes à réévaluer. Certaines actions sont liées à la réussite d'une animation foncière en cours de réalisation.

Une coordination avec le contrat vert et bleu du bassin versant du lac du Bourget devra être faite pour les actions suivantes :

- Faucardage, débroussaillage des îlots et exportation
- Restauration de la roselière terrestre sur la partie haut-savoiarde de Braille et de l'est de Crosagny
- Contrôle de la colonisation des ligneux dans la cladiaie et la magnoçaie.

Calendrier :

2020-2024

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2020	2021	2022	2023	2024		
Opérations du plan de gestion	49 264 €	68 850 €	44 954 €	46 046 €	42 024 €	251 138 €	F/I
Opérations du plan de sensibilisation	16 940 €	21 722 €	17 293 €	15 627 €	15 680 €	87 261 €	F
Total Fonctionnement (TTC)						272 808 € TTC	
Total Investissement (HT)						65 591 € HT	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		Région		Etat		F/I
			%	€	%	€	%	€	%	€	
Gestion des habitats aquatiques et semi-aquatiques (1)	93 704,25	SIGEA	36,5	34 209,82	31,2	29 244,43	32,3	30 250			F
Gestion des invasives (2)	28 503,21	SIGEA	60,8	17 341,68	39,2	11 161,53					F
Gestion hydraulique adaptée et efficace (3)	2 600 (F) 9 589,89 (I)	SIGEA	60	7 313,93	40	4 875,96					F/I
Restauration et entretien des prairies humides (4)	24 124 (F) 47 600,69 (I)	SIGEA	19,2	13 786	17,9	12 864,00	29,2	20 950	33,6	24 124,69	F/I
Favoriser les amphibiens (5)	1 198,74 (F) 6 400 (I)	SIGEA	60	4 559,25	40	3 039,49					F/I
Mettre en place une gestion pour favoriser la naturalité à l'échelle de l'ensemble du site (6)	8 160,10	SIGEA	60	4 896,06	40	3 264,04					F

Connaissances et suivis (7)	27 256,64 (F) 2 000 (I)	SIGEA	60	17 553,98	40	11 702,66					F/I
Total opérations du plan de gestion	185 547 (F) 65 591 (I)		39,7	99 660,72	30,3	76 152,11	20,4	51 200	9,6	24 124,69	
Garantir un accueil du public en adéquation avec la vocation des différents secteurs du site	87 261,37	SIGEA	54,5	47 518,60	45,5	39 742,77					F
Total opérations du plan de sensibilisation	87 261		54,5	47 518,60	45,5	39 742,77					
Total Fonctionnement (€ TTC)	272 808										
Total Investissement (€ HT)	65 591										

Partenaires techniques :

Association des étangs et du Moulin de Crosagny
 ASTERS – CEN74
 LPO

Indicateurs d'évaluation de l'action :

L'ensemble des indicateurs figurant au plan de gestion.

Lien avec actions du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »
- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 3.6 « Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Asters – CEN 74
Périmètre de l'action : RNN et site classé

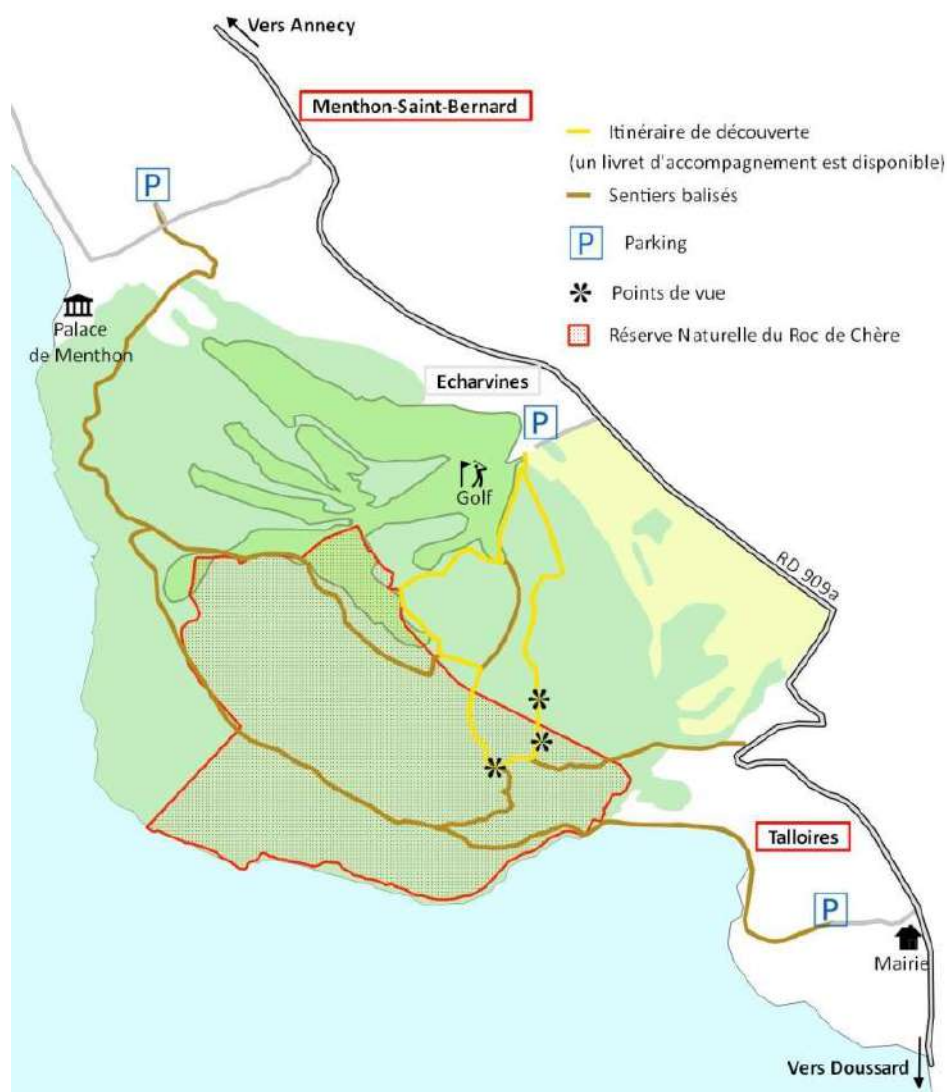
Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.2.2 : Poursuivre la gestion de sites naturels remarquables - Mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Roc de Chère

Contexte :

La Réserve Naturelle Nationale du Roc de Chère est l'une des neuf réserves naturelles nationales du département et l'un des rares sites naturels d'ampleur ouvert au public autour du lac d'Annecy. Elle accueille trois types de publics : les scolaires, le grand public (des familles ou des individuels) et des publics en situation de handicap (principalement mental, visuel ou auditif, l'accessibilité naturelle du site étant très contrainte pour les personnes à mobilité réduite).

Un des objectifs du contrat de territoire est de favoriser la conservation de la biodiversité et des paysages et la valorisation de sites naturels d'intérêt via leur labellisation ENS et la mise en œuvre d'un plan de gestion. La réserve naturelle du Roc de Chère a vocation à être labellisée ENS.



Vue générale sur la réserve naturelle du Roc de Chère (source : site du CEN 74)

Description de la mesure :

→ Suivis et études

Suivis scientifiques

Afin de s'assurer que les modes de gestion en place correspondent bien aux enjeux de conservation de ce site naturel, ou de les faire évoluer si nécessaire, des inventaires et suivis scientifiques doivent être conduits. Ils permettent d'évaluer l'efficacité des mesures de restauration des milieux naturels. Les suivis sont également indispensables pour mieux comprendre la réponse des milieux naturels aux évolutions à l'œuvre dans l'environnement : fréquentation accrue et nouvelles pratiques de loisirs, changement climatique, artificialisation des sols...

Sont concernés :

- Une série d'inventaires phytosociologiques complétant la cartographie complète des milieux naturels
- L'évaluation de l'efficacité des mesures de restauration de la tourbière
- Des inventaires initiaux ou des suivis complémentaires pour les groupes et espèces suivants : Pyrale du Buis, Cordulie à corps fin, lichens, chiroptères, amphibiens et reptiles, micro-faune des mares temporaires, faune saproxylique et coléoptères, avifaune nicheuse (protocole STOC-EPS).



Figure 1 : Inventaires de la faune des mares forestières du Roc de Chère, 2016. © CEN 74

→ Action d'entretien des milieux et travaux

Restauration de milieux - Tourbière

On constate un assèchement notable de la tourbière, entraînant l'appauvrissement du cortège végétal (développement de Molinie, boisement, disparition des Sphaignes et d'espèces emblématiques du site). Par manque de maîtrise foncière ou d'usage, l'ancien barrage est devenu vétuste et ne remplit plus sa fonction depuis les années 1990 : retenir l'eau. La tourbière s'est asséchée et doit être restaurée (zone humide prioritaire).

Les travaux de restauration de la tourbière s'organiseront en deux phases :

- Déboisement partiel du cœur de la tourbière, suivi d'un étrépage manuel de régénération des milieux (entreprise forestière et chantiers école ou TIG)
- Remise en état du barrage pour retenir l'eau et favoriser le retour naturel de la végétation de tourbière bombée (système de vannes)

Restauration de milieux – Milieux ouverts

Avec la baisse des activités sylvo-agropastorales sur le site, les milieux ouverts sont devenus rares et couvrent de petites surfaces sur le Roc de Chère. La dynamique de fermeture observée est à l'origine de la disparition d'un certain nombre de plantes herbacées rares et du cortège faunistique associé principalement (insectes et reptiles). La restauration distingue une phase d'intervention lourde puis une action plus modérée de contrôle après quelques années :

- Débroussaillage et fauche sur le xérobromion, les landes à callune et les pelouses sur lisières ou affleurements rocheux, répartis sur 5 ans par secteurs ; action intensive mais manuelle
- Action plus légère de contrôle des ligneux après intervention intensive

Actions ponctuelles en zones humides

La réserve abrite aussi des milieux humides d'intérêt : marais, mares forestières, en plus de la tourbière ; ces milieux nécessitent ponctuellement des actions pour encourager la biodiversité et maintenir la fonctionnalité des milieux : coupe de petits ligneux, curages partiels des mares, broyage avec exportation (à réaliser avec du matériel spécialisé) tous les 3 ans.

L'entretien annuel (coupe de certains ligneux, secteurs inaccessibles aux engins mécanisés), est réalisé en régie par le gestionnaire.

→ Actions de sensibilisation

Sensibilisation du grand public

Une vingtaine de sorties sur inscription seront proposées chaque année, d'avril à octobre, adressées à des locaux et des touristes, familles ou individuels. Des thèmes sont proposés pour chaque sortie en fonction des saisons et des particularités de cet espace naturel sensible



Figure 2 : Animation grand public sur la réserve, 2018

© CEN 74

Accueil des personnes en situation de handicap

L'un des objectifs de développement majeurs du site est de rendre cet espace naturel d'exception accessible à tous.

Les structures spécialisées dans le handicap (ITEP, IMP, FAM...) sont souvent en recherche de sorties gratuites et accompagnées par des animateurs formés sur le handicap, et les personnes non accompagnées ne bénéficient que de peu d'animations dédiées. Suivant les demandes, une à trois sorties par an peuvent être réalisées, à destination des personnes en situation de handicap visuel, mental ou auditif (partenariat avec un interprète de la langue des signes française à monter).

Education au développement durable pour les scolaires

Deux types de sensibilisation peuvent être organisés : sorties à la demande et insertion dans des projets pédagogiques plus vastes (type Môm'en Nature). Les niveaux scolaires varient de la maternelle au collège. Il s'agit soit d'une balade simple dans la réserve naturelle à la découverte de son patrimoine, soit d'une sortie thématique, en lien avec les demandes pédagogiques des enseignants, soit d'une intervention en classe.

Pour les niveaux plus jeunes, la sortie est axée sur les espèces et les choses facilement observables autour d'activités ludiques et sensorielles. Pour les niveaux plus élevés, les thèmes abordés seront plus complexes : fonctionnement d'une réserve naturelle, découverte des écosystèmes, impact de l'homme... Les classes visées par le partenariat sont les classes des communes environnantes, et occasionnellement situées plus loin dans le département. Les interventions peuvent être occasionnelles ou répétées (cas du projet Môm'en Nature avec cinq interventions annuelles organisée depuis 20 ans auprès d'une classe de primaire de Talloires-Montmin).

Outils pédagogiques en autonomie

En complément des interventions en présentiel des équipes de sensibilisation, le gestionnaire souhaite développer des outils pédagogiques permettant de découvrir la réserve naturelle en autonomie. Des sacs à dos sur le thème de la géologie du Roc de Chère sont prévus comme première réalisation. La mise en œuvre de ces outils, qui pourraient être empruntés sous caution à l'accueil du golf du Lac d'Annecy et au point info tourisme de Talloires (qui distribuent déjà le carnet de découverte du site) ou au gestionnaire, nécessite un premier temps de conception du contenu pédagogique, puis la réalisation matérielle des sacs à dos (achat et fabrication du matériel).

Un déploiement des outils de découverte numériques du site est également envisagé : rédaction d'un document facile à lire et à comprendre pour les personnes en situation de handicap mental.

Renouvellement du Plan de gestion / Docob / Plan de sensibilisation

Le plan de gestion de la réserve naturelle, constituant document d'objectifs pour l'entité Roc de Chère du site Natura 2000 Cluse du lac d'Annecy, doit être renouvelé. Il sera évalué en 2021 sous la coordination de la conservatrice de la réserve naturelle (non compris dans le CTENS), puis renouvelé en 2022. Le site étant labellisé ENS, un plan de sensibilisation doit être inclus au plan de gestion.

L'appui de l'équipe interne du CEN 74, de scientifiques, d'experts techniques, des acteurs locaux impliqués et d'un étudiant de Master 2 sera mobilisé.

Compte tenu de l'éclatement du site Natura 2000 en plusieurs entités dont les documents de gestion sont distincts, aucun financement via la politique régionale Natura 2000 ne sera mobilisable. Des financements de l'Etat (dotation de gestion des réserves naturelles de Haute-Savoie) seront mobilisés en partie.

Outils associés :

Plan de gestion du Roc de Chère 2010-2019, Plan de gestion du Roc de Chère 2023-2032, PNA Odonates

Démarches préalables :

RAS.

Calendrier :

2021 :

- Réalisation du diagnostic phytosociologique, de la cartographie des habitats naturels de la réserve, des inventaires Chiroptères, Amphibiens et reptiles, piquetage des arbres (suivi Pyrale), analyse décennale des résultats et réalisation des suivis STOC-EPS, suivi de la Cordulie à corps fin et rédaction d'un guide de bonnes pratiques ;
- Restauration du xérobromion et d'1 secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux, intervention manuelle d'entretien sur la tourbière et le marais, broyage du marais du golf par une entreprise spécialisée ;
- Conception et réalisation du sac à dos géologie, actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2022 :

- Inventaire des lichens, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS, rédaction du nouveau plan de gestion et interprétation 2023-2032 du Roc de Chère ;
- Travaux de déboisement partiel du cœur de la tourbière et étrépage manuel
Restauration d'1 secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux
Intervention manuelle d'entretien sur la tourbière et le marais ;
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2023 :

- Inventaire de la micro-faune des mares temporaires, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS ;
- Remise en état du barrage sur la tourbière, restauration des landes à callune,
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2024 :

- Inventaire de la faune saproxylique et des coléoptères, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS ;
- Restauration d'1 secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux ; broyage du marais du golf par une entreprise spécialisée
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

2025 :

- Suivi de l'efficacité des mesures de restauration de la tourbière, suivi trimestriel des placettes Pyrale, réalisation des suivis STOC-EPS ;
- Restauration du dernier secteur de pelouse des lisières ou affleurements rocheux, action de contrôle des ligneux sur le xérobromion, petit bûcheronnage et entretien du barrage sur la tourbière ;
- Actions des sensibilisation grand public, personnes en situation de handicap, scolaires.

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Suivis et études	15 565	7 150	7 700	7 700	8 540	46 655	F
Action d'entretien des milieux et travaux	2 920	2 370	3 210	2 370	4 705	15 575	F
Action d'entretien des milieux et travaux	9 680	0,	0	0	0	9 680	I
Actions de sensibilisation	17 560	11 410	11 410	11 410	11 410	63 200	F
Elaboration du plan de gestion et de sensibilisation	16 275	23 725	0	0	0	40 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	52 320	44 655	22 320	21 480	24 655	165 430 € TTC	
Total Investissement (€ HT)*	9 680	0	0	0	0	9 680 € HT	

* Asters n'est pas assujetti à la TVA

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		Autres (DREAL, AERMC, appels à projets)		F/I
			%	€	%	€	%	€	
Suivis et études	46 655	CEN 74	0	0	40 ou 50	20 120	60 ou 50	26 535	F
Action d'entretien des milieux et travaux	15 575	CEN 74	0	0	60	9 345	40	6 230	F
Action d'entretien des milieux et travaux	9 680	CEN 74	0	0	60	5 808	40	3 872	I
Actions de sensibilisation	63 200	CEN 74	5 ou 10	5 794	80	48 804	10 ou 15	8 602	F
Elaboration du plan de gestion et de sensibilisation	40 000	CEN 74	0	0	0 ou 20	4 745	100 ou 80	35 255	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	165 430			5794		83 014		76 622	
Total Investissement (€ HT)	9 680			0		5 808		3 872	

Partenaires techniques :

Suivis et études : CEN 74, ONF, experts naturalistes (prestations), SILA, professionnels du sport ou du tourisme.

Actions d'entretien des milieux et travaux : CEN 74, ONF, MFR de Serraval, propriétaires fonciers, Golf du Lac d'Annecy, Sous-traitance avec des entreprises pour les travaux nécessitant un matériel spécialisé

Actions de sensibilisation : CEN 74, Structures spécialisées dans le handicap, Établissements scolaires

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Rapports d'études des suivis habitats, espèces et activités
- Suivi phytosociologique et photographique des habitats restaurés
- Suivis de la faune sur les habitats restaurés
- Suivi régulier du niveau d'eau avant et après travaux sur la tourbière
- Fiches d'appréciation des animations (enseignants, grand public, structures demandeuses)

Lien avec action du SDENS :

→ 4.2 Agir par territoires

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy
Périmètre de l'action : Massif du Semnoz

Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.3.1 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le massif du Semnoz

Contexte :

Le Massif du Semnoz, constitue une passerelle stratégique entre l'urbain et le rural. Considéré comme le poumon vert de l'agglomération d'Annecy, il est un site belvédère privilégié de développement des activités de loisirs et de tourisme bien ancré localement. Le massif du Semnoz est plus globalement un site de multi-usages, où s'exercent de nombreuses activités socio-économiques (touristiques, agricoles, forestières...), dans un contexte à forte composante paysagère et patrimoniale.

Sa calotte sommitale concentre les principaux aménagements d'accueil du public avec son domaine skiable, sa luge d'été, les restaurants... Il constitue en toutes saisons un massif d'activités de pleine nature (randonnées, parapente, VTT, spéléo, escalade...), et attire ainsi de plus en plus de manifestations grand public notamment sportives (trails, course d'orientation...). Le parc aux biches de la Grande Jeanne, les centres aérés des Puisots et de Quintal sur son flanc ouest ainsi que le jardin botanique alpin contribuent également à l'offre touristique et de loisir.

Ses paysages ouverts sommitaux sont également un noyau pastoral emblématique du massif des Bauges, bien structuré collectivement (Association Foncière Pastorale du Semnoz, Groupement Pastoral de l'Abbaye), diversifié en bovin et caprin lait, et sous signe de qualité (AOP Tome des Bauges, Reblochon, Chevrotin et Abondance). La fréquentation touristique représente un paradoxe entre manne économique et fragilité dans les difficultés de cohabitation et de partage de l'espace (flux et aménagements). Des actions de sensibilisation sont déjà conduites (chantier participatif de coupe de vérâtre, signalétique pastorale du Conseil Départemental...) pour sensibiliser à la cohabitation entre pastoralisme et fréquentation touristique.

Le reste du massif est boisé, avec une part importante de forêt privée peu accessible dans des conditions économiques et environnementales satisfaisantes. A noter qu'un suivi partenarial (forestiers, chasseurs, établissements scolaires, ONCFS et PNR) de l'impact du gibier sur la forêt est conduit au travers de l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH) qui permet de caractériser l'état de déséquilibre entre la grande faune et l'habitat forestier (problématique des dégâts de gibier en forêt).

Le massif est aussi un territoire de ressources et de patrimoines, vis-à-vis de la ressource en eau avec un enjeu lié à l'alimentation en eau potable puisque les eaux s'infiltrant rapidement sur le Massif sont transférés vers le Lac d'Annecy et le Chéran. Le caractère karstique des eaux souterraines induit un transfert rapide avec peu de capacité de filtration ou d'épuration d'éventuelles pollutions.

Le Semnoz présente une grande diversité de milieux naturels : prairies d'altitudes, pessières sur lappiaz sur le secteur sommital. On note aussi la présence de zones humides, de mares et de placages paratourbeux. Les escarpements rocheux, sont des sites de nidification du faucon pèlerin. Enfin plusieurs grottes hébergent des colonies de chiroptères.

A travers tous ces habitats d'intérêt patrimonial, le massif du Semnoz constitue ainsi un « réservoir de biodiversité ».

La question de la mobilité est également au cœur du fonctionnement actuel et futur de la station. La saturation automobile questionne des nouvelles modalités de transport doux et collectif.

A travers la mise en place d'une démarche concertée pour l'élaboration d'un plan de gestion sur le massif du Semnoz, il s'agit de penser globalement le massif dans tous ses usages (récréatif, pastoral, forestier) et toutes ses fonctions (maintien de la biodiversité, de la ressource en eau, accueil et sensibilisation du public, paysage) et leurs interactions.

Le plan de gestion devra répondre à ses multiples enjeux afin de définir des objectifs garantissant un développement cohérent, équilibré et une cohabitation des usages.

Au regard de la multiplicité des enjeux et des acteurs intervenant sur le site, l'élaboration d'un plan de gestion se fera nécessairement au travers d'une participation de tous les acteurs concernés et sera l'occasion de proposer une nouvelle forme de gouvernance du site.

Description de la mesure :

Il s'agit à travers cette action programmée sur 5 ans de :

- mener une démarche concertée pour l'élaboration du plan de gestion du Semnoz (1 à 2 ans) ;
- de démarrer le volet opérationnel du plan suite à sa validation (3 ans).

Il est proposé un dispositif d'animation ancré localement et mené de manière partenariale au regard des multiples thématiques.

OBJ 1/ Elaboration du plan de gestion du Semnoz

A - Réaliser un diagnostic à l'échelle du massif.

Mener une analyse synthétique des études et documents existants et des données acquises sur le contexte social, économique et culturel, l'environnement et le patrimoine naturel. Ce travail permettra d'identifier les éventuelles lacunes de connaissance à compléter, et prévoir dans les actions du plan de gestion (volet connaissance). Cette phase de diagnostic mobilisera des partenaires variés, dont l'ensemble du travail sera encadré par un comité de pilotage (1^{ère} réunion de lancement).

B – Définir les valeurs, les enjeux du site du massif du Semnoz.

Il est proposé à partir du diagnostic de dégager les valeurs et les enjeux fondateurs de la gestion du massif du Semnoz. Ce travail pourra être conduit en comité de pilotage suite à la présentation du diagnostic (2^{ème} rencontre). Une visite de terrain sera proposée dans une démarche d'interconnaissance des enjeux identifiés lors du diagnostic.

C - Identifier les thématiques à concerter pour définir des objectifs partagés.

A partir des étapes de diagnostic et enjeux, un certain nombre de pressions, menaces, situation/zones de conflits, mais aussi de points forts et d'opportunités seront identifiés.

Il s'agira ensuite de proposer une méthodologie de concertation à partir des principales interactions d'usages identifiés, et des thématiques à enjeux, notamment au travers de groupe de travail (1 ou 2 rencontres envisagées).

Principales interactions d'usage pressenties à concerter :

- Usages agricoles et notamment pastoral et développement touristique (fréquentation et aménagement) ; Le lien sera fait avec la stratégie pastorale en cours de définition
- Usages forestiers, cynégétique et touristique/loisir ;
- Patrimoines et ressources naturels (bâti, savoirs, milieux, espèces, eau...) avec les usages (agricoles, forestiers, activités touristiques et de loisirs) ;

Les grandes thématiques seront également traitées en déclinaison opérationnelle pour assurer une gestion durable agricole (ex : mettre en place des plans de gestion pastoraux volontaire, définir les aménagements structurants, etc.) et forestière (ex : mettre en œuvre le schéma de desserte, proposer des plans de gestion sylvo-environnemental volontaire, etc.). Mais également définir des objectifs de sensibilisation, d'éducation et d'amélioration des connaissances.

En fonction des enjeux et des actions envisagées, une analyse du foncier (privé / public, nombre de comptes de propriétés, biens sans maîtres, déclaration PAC ou non ...) sera menée afin de donner une assise pré-opérationnelle partagée aux différents acteurs et étudier les outils adaptés à la maîtrise foncière et à la gestion. Enfin, pour chaque action déterminée se posera la question de la structure opératrice de l'action.

D – Construire un programme d'actions prioritisées et une nouvelle gouvernance.

Travail de synthèse des objectifs pour une proposition d'un programme d'action hiérarchisé pluriannuel et la définition de nouvelles instances de gouvernance associées. Approbation du programme d'action et des portages en comité de pilotage (3ème rencontre).

OBJ 2/ Mise en œuvre du plan de gestion du Semnoz

Mise en routine du rythme des comités de pilotage avec une tenue une fois par an à partir de 2022 pour fixer les objectifs de réalisation annuelle. Il s'agira ensuite de dresser un bilan et perspective à chaque rencontre. Mise en œuvre des actions par les opérateurs identifiés.

Outils associés :

PLUI-HD

Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Stratégie pastorale

Démarches préalables :

Aucune.

Calendrier :

Objectifs	Détails	2021	2022	2023	2024	2025
1A	Mise en place du comité de pilotage, Méthodologie de travail à valider					
	Réalisation du diagnostic de manière partenariale					
1B	Partage du diagnostic et définition des valeurs et enjeux - Sortie de terrain sur site pour interconnaissance enjeux (sept ou oct)					
1C	Méthodologie de concertation et lancement des groupes de travail					
1D	Travail de synthèse des travaux de concertation – architecture du programme d'actions et validation du plan de gestion					
2	Mise en œuvre du plan de gestion					

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Elaboration du plan de gestion	60 000					60 000	F
Mise en œuvre du plan de gestion	/	/	A définir				F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)						60 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Elaboration du plan de gestion	60 000	Grand Annecy (dir. aménagement en lien étroit avec dir. Semnoz)	20	12 000	80	48 000	F ou I
Mise en œuvre du plan de gestion	A définir						F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)	60 000		20	12 000	80	48 000	

Partenaires techniques :

Partenaires forestiers : ONF, CRPF, Groupements forestiers, Section Bauges de l'UFP 74

Partenaires ressource en eau : SMIAC, SILA, Spéléo

Partenaires agricoles : CASMB, SEA Haute-Savoie, AFP du Semnoz

Partenaires naturalistes : Associations naturalistes (FNE, LPO, groupe nature de Gruffy...), CEN Haute-Savoie

Partenaires touristiques/loisirs : Grand Annecy, Refuges et restaurant, FDC 74, DDCSPP

Partenaires institutionnels : CD74, communes, Grand Annecy, PNR

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Mise en place d'une instance de pilotage
- Réalisation du plan de gestion

Lien avec actions du SDENS :

- 3.1 « Encourager des démarches territoriales de conciliation des usages »
- 4.1 « Agir par milieux prioritaires »
- 4.2 « Agir par territoire »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.5 « Mise en œuvre de la stratégie pastorale du Grand Annecy »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Glières
Périmètre de l'action : Plateau des Glières

Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.3.2 : Elaboration de plans de gestion des grands sites - le Plateau des Glières

Contexte :

Le Plateau des Glières n'est pas un lieu comme les autres. Il règne sur ce territoire une ambiance et une atmosphère singulière trouvant leurs origines dans une histoire hors du commun, un environnement préservé, un alpage vivant et dynamique ou encore un site nordique de premier plan. Le Plateau des Glières est un territoire inscrit depuis le 12 juin 1947 « au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire et pittoresque » et justifie ainsi d'une protection de niveau national (articles L 341-2 et suivants du code de l'environnement).

Un lieu de mémoire et d'éducation, passeurs de messages et de valeurs

Le Plateau des Glières est un haut lieu de la résistance française. De manière à faire vivre l'Esprit Glières et à rendre hommage aux résistances, le site accueille le monument national à la Résistance, œuvre de Gilioli érigée en 1973. Porteur d'un héritage moral, le Plateau des Glières est un lieu d'éducation à la citoyenneté et où le devoir de mémoire est transmis. Près de 10 000 visiteurs sont accueillis chaque année sur le site Mémoire du Maquis.

Un site naturel exceptionnel, à protéger

Le Plateau des Glières est un site écologique majeur, classé Natura 2000 sur près de 8 069,8 ha et encadré par un document d'objectif « Les Frettes / Massif des Glières ». Le site bénéficie d'un panel de réglementation et de statut de protection en fonction des milieux représentés notamment la Réserve biologique de la Montagne des Frettes et l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de la tourbière de la Balme. Le milieu naturel et forestier est caractérisé par une mosaïque de milieux qui s'interpénètrent, permettant ainsi une grande richesse floristique et faunistique.

Un lieu de pratique et d'initiation aux activités de pleine nature

La renommée du Plateau des Glières est également étroitement liée à l'offre d'activités de pleine nature disponible sur le site notamment en hiver via le domaine nordique des Glières (leader haut savoyard). L'offre nordique (ski de fond, raquette, chiens de traîneau...) est également complétée par une palette d'activités estivales notamment la randonnée, l'escalade...

Un pastoralisme dynamique et structurant, un terroir et des savoir-faire

Avec plus d'une dizaine d'alpagistes, les Glières bénéficient d'une activité pastorale particulièrement dynamique et structurante pour le développement économique et l'entretien des alpages du Plateau.

Un lieu accessible, privilégié par les familles pour se ressourcer

Le Plateau des Glières est très largement fréquenté par les familles à la recherche de balades faciles, permettant de découvrir la montagne, sur des sentiers praticables et dans un cadre préservé.

Une montagne vivante toute l'année

Le Plateau des Glières est exceptionnel également du fait de son caractère habité à l'année, avec la présence de plusieurs auberges et restaurants ouverts à l'année. Au regard de la multiplicité des enjeux et des acteurs intervenant sur le site, l'élaboration d'un plan de gestion se fera nécessairement au travers d'une participation de tous les acteurs concernés et sera l'occasion de proposer une nouvelle forme de gouvernance du site.

Un lieu de découverte, orienté vers la jeunesse

A la croisée des enjeux de mémoire, d'initiation au nordique ou encore d'éducation à l'environnement, le Plateau des Glières est un lieu majeur d'apprentissage pour les scolaires et les groupes d'enfants qui peuvent être hébergés au centre de vacances de la Métralière,

Description de la mesure :

La finalité du plan de gestion est de définir les modalités de pratiques de gestion pour conserver et/ou reconquérir la biodiversité et la qualité paysagère du site, en fonction des enjeux locaux.

Il s'agit à travers cette action de :

- mener une démarche concertée pour l'élaboration du plan de gestion du Plateau des Glières,
- démarrer le volet opérationnel suite à sa validation.

A - Réaliser un diagnostic à l'échelle du périmètre géré par le Syndicat Mixte des Glières : mener une analyse synthétique des études et documents existants et des données acquises sur le contexte social, économique et culturel, l'environnement et le patrimoine naturel.

B - Définir les valeurs, les enjeux du site dans leur dimension naturaliste. Un zoom spécifique sera apporté sur les zones spécialement sensibles au dérangement (approche spatio-temporelle par espèce cible et/ou par pratique).

C - Identifier les objectifs partagés : à partir des étapes de diagnostic et enjeux, un certain nombre de pressions, menaces, situations/zones de conflits, mais aussi de points forts et d'opportunités seront identifiés en concertation.

D - Construire un programme d'actions prioritaires et une nouvelle gouvernance. Approbation du programme d'actions et des portages en comité de site.

L'ensemble de cette démarche se voit animée par le Syndicat Mixte des Glières et d'un bureau d'étude, qui facilitera notamment la collecte des données et la synthèse du diagnostic, et apportera un appui à l'animation et à la concertation.

Outils associés : Les PLUI des Communautés de communes concernées

Démarches préalables : Aucune.

Calendrier :

2021 : Elaboration du plan de gestion

2022 - 2025 : Mise en œuvre du plan de gestion

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Elaboration du plan de gestion	60 000					60 000	F
Mise en œuvre du plan de gestion		A définir					F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)	60 000					60 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Elaboration du plan de gestion	60 000 €	Syndicat Mixte des Glières	20	12 000	80	48 000	F
Mise en œuvre du plan de gestion	A définir						F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)	60 000		20	12 000	80	48 000	

Partenaires techniques :

- partenaires forestiers : ONF, CRPF, Groupements forestiers,
- partenaires ressource en eau : Grand Annecy, Spéléo,
- partenaires agricoles : CASMB, SEA Haute-Savoie, AFP (Dran-Ablon-Cruet, Glières) Groupement de Champ Laitier,
- partenaires naturalistes : Associations naturalistes (FNE, LPO), CEN Haute-Savoie,
- partenaires touristiques/loisirs : Grand Annecy, Refuges et restaurant, FDC 74, DDCSPP, Offices de tourisme, FOL, HSN, ESI, associations d'astronomie, musher, organisateurs de trail et associations d'escalade,
- partenaires institutionnels : CD74, communes, Grand Annecy, CCFG, CCVT.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Mise en place d'une instance de pilotage
- Actions mises en œuvre

Lien avec action du SDENS :

- 3.1 « Encourager des démarches territoriales de conciliation des usages »
- 4.1 « Agir par milieux prioritaires »
- 4.2 « Agir par territoire »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.5 « Mise en œuvre de la stratégie pastorale du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy
Périmètre de l'action : Mont Veyrier

Objectif : Conforter, gérer et valoriser les sites emblématiques

Action n°3.3.3 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – le Mont Veyrier

Contexte :

Le Mont Veyrier situé à l'est du territoire du Grand Annecy participe au corridor biologique du pied du massif de la Tournette. Comme versant de ce grand massif, le Mont Veyrier offre un effet de lisière qu'il faut protéger pour assurer une complémentarité entre zones ouvertes et zones de forêts.

Le mont abrite déjà une mare labellisée ENS mais la reconnaissance en ENS du massif dans son intégralité se pose, notamment vis-à-vis des modalités d'ouverture au public d'un site sous forte pression de fréquentation.

Description de la mesure :

1 - Instaurer une gouvernance du site

Le Grand Annecy se propose comme pilote pour initier la réflexion de gestion du site, avec tous les acteurs concernés. Il propose comme outil fédérateur la démarche d'élaboration d'un plan de gestion qui suppose une large concertation sur les enjeux et les objectifs de gestion du site.

Un comité de gestion de site sera ainsi créé. 4 communes sont concernées par le périmètre du Mont Veyrier : Annecy, Veyrier-du-Lac, Menthon-Saint-Bernard et Alex (Communauté de Commune des Vallées de Thônes).

2 – Elaborer un plan de gestion

- Etat des lieux des habitats naturels et des espèces patrimoniales

Dans cette phase, et au vu de la surfréquentation communément admise du site, une attention particulière sera portée sur la définition de secteurs très sensibles au dérangement ou au piétinement/ à la dégradation par les usagers. Par ailleurs, le degré de maturité de la forêt sera évalué.

- Etat des lieux des usages et de leur gestion

- Définition des enjeux écologiques du site

Littéralement un enjeu désigne « ce qui est en jeu », « ce qui est à perdre ou à gagner ».

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du mont Veyrier, les enjeux seront constitués des éléments du patrimoine (naturel, géologique ou culturel) ou du fonctionnement (écologique ou socio-économique) du site.

Cette phase portera en particulier sur des sujets essentiels tels que :

- la pratique intense et soutenue des sports OUTDOOR type trails et VTT ;
 - le rôle fondamental de la forêt de protection ;
 - la gestion et l'entretien des nombreux sentiers (réseau PDIPR, sentiers initiatives locales, chemins de débardage) ainsi que les accès aux différents points de vue "Mont Baron", col des contrebandiers, "pré Vernet" ;
 - la pérennisation de la gestion de la mare du Veyrier et des actions pédagogiques mises en œuvre par la ville, la LPO et le CD74 ;
- Propositions d'objectifs à long terme et d'objectifs opérationnels

Une fois identifiés et partagés, les enjeux seront renseignés sur leur état de conservation actuel et sur les facteurs qui influent sur cet état.

Les facteurs d'influence sont des facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon directe ou indirecte sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence positive (leviers/opportunités) ou négative (menaces/pressions) sur l'état des enjeux du site.

Pour chaque enjeu, il s'agira de rechercher les causes des bons et des mauvais états de conservation constatés, naturelles ou humaines, qu'il s'agisse de facteurs internes ou externes au site.

Fort de cette réflexion partagée, le comité de gestion du site sera accompagné pour définir les objectifs de gestion à long terme.

Cette étape doit permettre d'avoir une vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre pour un enjeu particulier : un objectif à long terme définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver.

Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions. La phase de concertation à ce stade est donc cruciale et doit être bien préparée.

- Proposition d'un programme d'actions pluriannuel

Un programme d'actions à mettre en œuvre sur le site sera élaboré, comprenant notamment un volet pour préservation et amélioration de la biodiversité du mont Veyrier, et des actions de sensibilisation du public.

Outils associés :

Démarches préalables :

- Mare du Mont Veyrier : animations LPO, cofinancées par le CD74

Calendrier :

2021-2022 : élaboration du plan de gestion

A partir de 2023 : mise en œuvre du plan de gestion

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Elaboration du plan de gestion	14 400	21 600				36 000	F
Mise en œuvre du plan de gestion			A définir				F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)	14 400	21 600				36 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Elaboration du plan de gestion	36 000	Grand Anancy	40	14 400	60	21 600	F
Mise en œuvre du plan de gestion	AD						F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)	36 000		40	14 400	60	21 600	

Partenaires techniques :

Les communes du périmètre, CC Vallée de Thônes, Département... et tout autre acteur concerné par le site (LPO, ONF, Fédération de chasse, associations sportives ...)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Instauration d'un comité de gestion du site
- Elaboration du plan de gestion
- Réalisation du programme d'actions

Lien avec action du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS

→ 4.1 « Elaboration d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Anancy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy
Périmètre de l'action : Rivière le Chéran

Objectif : Préserver et gérer les espaces naturels

Action n°3.3.4 : Elaboration de plans de gestion des grands sites – Le Chéran

Contexte :

Le Chéran figure parmi les plus belles rivières du département. Initié en 1997, un contrat de rivière a permis, sur une première période de dix ans, de réhabiliter le cours d'eau en intervenant principalement sur la maîtrise des pollutions, la restauration du lit de la rivière et des affluents et la protection des habitations contre les inondations. Pour mener à bien ce projet ambitieux à l'échelle d'un bassin versant de 433 km² à cheval sur deux départements, un syndicat à vocation spécifique chargé d'assurer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Contrat rivière, le Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) voit le jour en janvier 1995.

Le syndicat réalise un important de travail d'animation et de coordination concrétisé par la réalisation de plus de 80 opérations. La rivière est labellisée « rivière sauvage » depuis 2019. Depuis le 1^{er} janvier 2017, date de la fusion de la Communauté de Communes du Pays d'Alby au sein du Grand Annecy, l'agglomération assure en étroite collaboration avec les communes, la gestion du site des abords de la passerelle du pont de l'Abîme, de la passerelle Cusy-Gruffy ainsi que plusieurs hectares à proximité du Moulin Janin. Le Grand Annecy devient ainsi un acteur essentiel de la gestion du « moyen Chéran » au côté des communes riveraines, du SMIAC et du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Description de la mesure :

1 - Instaurer une gouvernance du site

Le Grand Annecy se propose comme pilote pour initier la réflexion de gestion du site, avec tous les acteurs concernés. Il propose comme outil fédérateur la démarche d'élaboration d'un plan de gestion qui suppose une large concertation sur les enjeux et les objectifs de gestion du site.

Un comité de gestion de site sera ainsi créé. 9 communes sont concernées par le périmètre : Allèves, Cusy, Gruffy, Héry-sur-Alby, Mûres, Alby-sur-Chéran, Viuz-la-Chiésaz, Chapeiry et Saint Sylvestre, toutes membres du Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran (SMIAC) + le Parc Naturel du massif des Bauges.

Le SMIAC et le PNR disposent chacun d'une réelle expertise sur cet écosystème.

A ce stade et dès septembre 2020, l'Agglomération propose une collaboration avec l'Université Savoie Mont Blanc (USMB). Dans le cadre des ateliers GAM (Géographie et Aménagement de la Montagne), l'université de Savoie met à disposition un groupe d'étudiant(e)s de troisième cycle pendant une période de 4 mois sur un projet en lien avec le contenu du Master. C'est là l'opportunité de bénéficier d'un travail amont visant à mieux appréhender l'implication des différents acteurs en présence (rôle, missions et niveau d'implication – par exemple l'expertise du SMIAC sur les aspects hydraulique et d'aménagement de la rivière, du PNR sur le patrimoine et la biodiversité, etc...). Ce travail universitaire permettra de mettre en avant les enjeux et d'identifier les thématiques à décliner par la suite au niveau opérationnel.

2 – Elaborer un plan de gestion

- Définition du périmètre du plan de gestion

Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion du Chéran, il conviendra de définir le périmètre du plan de gestion. Le Grand Annecy intervient sur la partie médiane du Chéran comprise entre la tête de bassin (territoire de Grand Chambéry) et le Chéran aval (Rumilly terre de Savoie).

Quel périmètre prendre en compte pour le plan de gestion ? La partie chaos du Chéran (quelle limite amont ?) – le secteur Moulin Janin ? le château de Pierrecharve ? Jusqu'où doit se prolonger le Plan de gestion sur la partie la plus aval du périmètre d'intervention du CTENS Grand Annecy ? Périmètre de la ZNIEFF I ?

- Etat des lieux et diagnostic des habitats naturels, des espèces patrimoniales et des usages.

Si la rivière Chéran est bien connue du SMIAC et gérée par lui, les milieux terrestres (ouverts, rupestres et forestiers) sont peu connus. Une évaluation du degré de maturité de la forêt est attendue ;

Pour chaque thème, il s'agira de rechercher les causes des bons et des mauvais états de conservation constatés, naturelles ou humaines, qu'il s'agisse de facteurs internes ou externes au site (pollution ou gestion des flux d'eau à l'échelle d'un bassin versant, réchauffement des eaux...).

- Enjeux et thématiques prioritaires du plan de gestion

Cette phase portera en particulier sur l'identification des thématiques essentielles devant faire l'objet d'une gestion spécifique telles que :

- BIODIVERSITE

Certains milieux ou secteurs ou espèces sont-ils dégradés ou menacés et doivent-ils faire l'objet d'une gestion particulière ? Définition de zones privilégiées pour la biodiversité (accès très restreint aux rives dans le secteur amont du pont de l'Abîme).

- LOISIRS & TOURISME

La pratique des sports et activités de loisirs pratiqués sur la rivière : pêche, chasse, observation faune flore, randonnée en eau vive, orpaillage, projets privés, kayak (problématique de l'accès aux secteurs dangereux de la rivière et de surcroît en période de fortes eaux...) doit-elle être mieux encadrée ?

La question de l'accès à la rivière (parking, route carrossable ou non, sentes de pêcheurs) doit-elle être mieux appréhendée ? (Aménagement des abords du pont de l'Abîme, passerelle de Cusy-Gruffy). Problématique liée à la surféquentation de la rivière à certaines périodes et en conditions particulières (étiage).

- PATRIMOINE

Le devenir du Moulin Janin qui est fermé peut-il trouver une autre vocation ? Faisabilité d'un franchissement piéton en réhabilitant l'ancienne passerelle pour relier les communes d'Héry-sur-Alby et Gruffy. Questionnement au sujet de son accès (doit-il rester carrossable ou parking en amont ?). Idem pour château de Pierreharve (Mûres).

Gestion et l'entretien des nombreux sentiers (réseau PDIPR, sentiers initiatives locales en gestion Chantier local d'Insertion) ainsi que les accès aux différents points d'accès piétons et carrossable à la rivière (comprenant les parkings).

- Propositions d'objectifs à long terme et d'objectifs opérationnels

Une fois identifiés et partagés, les enjeux seront renseignés sur leur état de conservation actuel et sur les facteurs qui influent sur cet état.

Les facteurs d'influence sont des facteurs naturels et anthropiques qui agissent de façon directe ou indirecte sur l'existence, l'état et l'évolution des enjeux. Ces facteurs exercent une influence positive (leviers/opportunités) ou négative (menaces/pressions) sur l'état des enjeux du site.

Fort de cette réflexion partagée, le comité de gestion du site sera accompagné pour définir les objectifs de gestion à long terme.

Cette étape doit permettre d'avoir une vision claire, précise et partagée de l'état que l'on souhaite atteindre pour un enjeu particulier : un objectif à long terme définit l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de l'enjeu, qu'il faut viser pour le préserver.

Il s'agit donc d'un choix stratégique. C'est une décision politique partagée qui engage les acteurs sur le long terme et guide leurs décisions. La phase de concertation à ce stade est donc cruciale et doit être bien préparée.

- Proposition d'un programme d'action hiérarchisé pluriannuel

Un programme d'actions à mettre en œuvre sur le site sera élaboré. Les objectifs seront définis et pourront porter par exemple sur la réhabilitation du patrimoine, la préservation et amélioration de la biodiversité de la rivière, la question de l'accueil (signalétique) et de la sensibilisation du public.

A noter que le Grand Anancy assure déjà par convention avec les communes de Cusy et d'Héry-sur-Alby la gestion de deux sites (nettoyage des abords, petits travaux de réparation et d'entretien) : la passerelle Cusy-Gruffy et le pont de l'Abîme.

3 – Mise en œuvre et suivi du plan de gestion

Identification des partenaires chargés de mettre en œuvre les actions.

Outils associés :

PDIPR

Charte du Parc naturel régional du Massif des Bauges

Démarches préalables :

Contrat de rivière (1997-2008)

Labellisation Rivière Sauvage en 2019

Calendrier :

2021-2022 : élaboration du plan de gestion

A partir de 2023 : mise en œuvre du plan de gestion

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Elaboration du plan de gestion	20 000	20 000				40 000	F
Mise en œuvre du plan de gestion			A définir				F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)	20 000	20 000				40 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Elaboration du plan de gestion	40 000	Grand Anancy	20	8 000	80	32 000	F
Mise en œuvre du plan de gestion	A définir						F/I
Total Fonctionnement (€ TTC)	40 000 €		20	8 000	80	32 000	

Partenaires techniques :

Les communes du périmètre, le SMIAC, le PNR, le Conseil Départemental... et tout autre acteur concerné par le site (LPO, FNE, ONF, Fédérations de pêche et de chasse, associations sportives, Offices de tourisme ...)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Instauration d'un comité de gestion du site
- Elaboration du plan de gestion
- Réalisation du programme d'actions

Lien avec action du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 4.1 « Elaboration d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Anancy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy, Communes, Département
Périmètre de l'action : Sites à restaurer prioritairement

Objectif : Gérer la nature ordinaire

Action n°3.4 : Restauration des corridors écologiques

Contexte :

Une étude trame verte et bleue a été lancée par le Grand Annecy. Sa finalisation est prévue pour la fin d'année 2020. Elle permettra d'identifier et comprendre le comportement du réseau écologique à l'échelle de toute l'agglomération.

Au-delà de la retranscription dans le PLUI-HD des corridors ou espaces à préserver, la trame verte et bleue est un support permettant d'identifier les discontinuités afin de recréer un lien entre les espaces de biodiversité. En effet, l'urbanisation importante du territoire a porté à un mitage des espaces naturels et agricoles, servant d'habitats permanents, temporaires ou de lieux de passage de la faune.

A l'issue de l'étude trame verte et bleue, une cartographie du réseau écologique du territoire sera réalisée à l'échelle 1 : 25 000. De plus, un focus sur le cœur d'agglomération a été demandé pour obtenir un état des lieux et une cartographie des espaces de nature en ville et de leurs connexions.

Description de la mesure :

Grâce à l'étude trame verte et bleue, les corridors et discontinuités seront identifiés et cartographiés. En fonction du fonctionnement actuel des corridors écologiques et en fonction du degré de menace pesant sur eux, des opérations de préservation, restauration voire recréation seront réalisées.

Parmi les secteurs à enjeux identifiés dans l'étude, 7 sites ressortent comme étant à restaurer prioritairement :

- Alby-sur-Chéran et Saint-Félix – Pattu p360 à 381
- Annecy-le-Vieux – Combadieu p231 à 236
- Groisy – le Plot p66 à 81
- Pringy – nord chef-lieu p211 à 216
- Saint-Martin Bellevue – Mercier p109 à 127
- Seynod – le Treige p217 à 230
- Talloires – Perroix. p275 à 288

Outils associés :

PLUI-HD en cours d'élaboration (2019-2024)

SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) qui intègre l'ancien SRCE (Schéma régional de cohérence écologique) Rhône-Alpes.

Démarches préalables :

Etude trame verte et bleue

Calendrier :

2021-2025

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action* (€)	Maîtres d'ouvrage potentiels	Maître d'ouvrage		CD74		Autres		F/I
			%	€	%**	€	%	€	
Alby-sur-Chéran et Saint-Félix – Pattu	60 000	Grand Anancy, Communes, Département							I
Anancy-le-Vieux – Combadieu	60 000	Grand Anancy, Communes, Département							I
Groisy – le Plot	160 000	Grand Anancy, Communes, Département							I
Pringy – nord chef-lieu	60 000	Grand Anancy, Communes, Département							I
Saint-Martin Bellevue – Mercier	60 000	Grand Anancy, Communes, Département							I
Seynod – le Treige	65 000	Grand Anancy, Communes, Département							I
Talloires – Perroix.	60 000	Grand Anancy, Communes, Département							I
Total Investissement (€ HT)	525 000								

*Les montants indiqués sont des estimations. Les coûts précis seront à affiner grâce à des études approfondies préalables aux travaux.

** Participation du Département : 60% en subvention et 100% en maîtrise d'ouvrage

Partenaires techniques :

Les acteurs identifiés au moment de l'élaboration de la trame verte et bleue dans la phase d'identification des secteurs à enjeux.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de corridors restaurés

Lien avec actions du SDENS :

- 1.1 « Aider les élus à conforter l'intégration des TVB dans les documents d'urbanisme »
- 1.5 « Préserver la fonctionnalité de la trame verte et bleue et de la trame noire »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 1.1 « Sensibilisation des élus au paysage dans le cadre de la trame verte et bleue et du PLUI-HD »
- 5.8 « Stratégie de développement de la trame noire »

2. Enjeux et objectifs au regard de l'activité pastorale

ENJEUX A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	
<p>► PASTORAUX</p>	<p>De par leur localisation et l'accès aux massifs du Semnoz, des Glières et de la Tournette, ils constituent des sites privilégiés pour l'estive, de mai à septembre, des troupeaux de proximité hivernant dans les communes du bassin annécien et des Bauges. Plus de 2 350 hectares de pelouses pastorales et parcours semi-boisés permettent d'accueillir plus de 2 040 bovins dont 550 vaches laitières et près de 400 caprins laitiers.</p> <p>L'activité traditionnelle de transformation fromagère est présente dans 15 unités pastorales et permet la production fromagère en AOP Tome des Bauges, Reblochon, Abondance et Chevrotin. Les alpagistes offrent la possibilité d'acheter leurs produits sur place par vente directe aux chalets d'alpage.</p> <p>La dynamique laitière fromagère nécessite la présence de bâtiments pour répondre aux besoins techniques de cette activité. Cet impératif se confronte à la présence d'un patrimoine bâti pastoral important sur ces massifs majoritairement propriété des collectivités qui ont des difficultés à maintenir le niveau d'équipement et de qualité architecturale.</p> <p>► 25 bâtiments dont la vocation pastorale est impérativement à préserver pour les besoins de pérennisation de l'activité laitière avec transformation fromagère.</p> <p>Le maintien de ce patrimoine est essentiel pour l'avenir des pratiques pastorales du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ De plus, l'alimentation en eau constitue un besoin majeur pour l'activité pastorale laitière et non laitière mais également pour les activités d'accueil existantes sur ces massifs. Cette question devra être traitée globalement avec l'ensemble des acteurs et partenaires notamment dans le cadre de l'établissement de leur plan de gestion respectif en tenant compte à la fois de : <ul style="list-style-type: none"> - la sécurisation et amélioration de l'alimentation en eau potable des chalets d'alpage laitier avec transformation fromagère ; - l'optimisation et amélioration des conditions de gestion de l'eau brute destinée à l'abreuvement des troupeaux ; - l'amélioration du partage de l'eau lorsque cela est possible : usages pastoraux / activités d'accueil et touristiques / défense incendie, résidences. ■ Enfin, la mobilisation de nouvelles ressources fourragères par reconquête d'espaces est aujourd'hui importante afin de répondre aux différents enjeux que représentent les changements climatiques ainsi que l'urbanisation en vallée (les surfaces pastorales sont des ressources fourragères essentielles pour les systèmes d'exploitation sous signes de qualité). La réouverture des secteurs soumis à l'avancée des accrues naturels d'épicéas et l'embroussaillage, souvent délaissés aux cours des décennies précédentes, permet également de pouvoir réorganiser le pâturage des troupeaux et davantage concilier les pratiques avec les enjeux environnementaux présents.
<p>► ENVIRONNEMENTAUX</p>	<p>☒ Réglementaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Site inscrit « Plateaux des Glières, de Dran et Montagne des Auges » : ► 1 087 hectares d'alpage sur les 4 285 hectares de ce site inscrit.

	<p>☒ Inventaires : zones humides, prairies sèches....</p> <p>▶ L'inventaire départemental des zones humides fait état en l'état actuel de 34 zones humides recensées à l'échelle de 25 unités pastorales du massif du Semnoz, de la Tournette et des Glières soit 182 hectares de surfaces pastorales concernés par ces enjeux.</p> <p>Habitats d'intérêt communautaire :</p> <p>▶ 2 des 3 massifs présents sur le territoire du Grand Annecy sont classés en site Natura 2000 :</p> <p>▶ Massif de la Tournette (FR8201703)</p> <p>Parmi les objectifs prioritaires du Document d'Objectifs (DOCOB) sont inscrits pour les formations ouvertes herbacées : le maintien des pelouses, prairies et mégaphorbiaies en bon état de conservation.</p> <p>▶ Les Frettes / Massif des Glières</p> <p>Parmi les objectifs prioritaires du DOCOB sont inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et semi-ouverts, notamment les pelouses, prairies, landes et pré-bois, habitats d'espèce pour les oiseaux (dont le Tétrás-lyre) et les insectes notamment. - l'acquisition de nouvelles connaissances et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site. <p>▶ Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, l'élaboration des plans de gestion de 3 zones humides importantes à l'échelle du Plateau des Glières (tourbière de Dran, tourbière du col des Glières et les Mouilles nord-ouest) va permettre d'approfondir l'état des lieux et mettre en place un programme d'action concerté pour la préservation de ces zones humides. Ces espaces ayant une forte vocation pastorale, d'importantes améliorations pastorales (gestion de la ressource en eau notamment pour l'abreuvement des troupeaux, la gestion des effluents ainsi que la reconquête pastorale) pourront être identifiées dans ces plans de gestion et inscrites dans la stratégie pastorale du CTENS Grand Annecy.</p>
<p>▶ RESSOURCE EN EAU</p>	<p>L'importance de la présence bovine en alpage et plus particulièrement laitière (près de 2 050 bovins dont 550 vaches laitières sur 15 alpages laitiers dont 13 avec transformation fromagère) place l'enjeu de l'alimentation en eau au premier rang. En effet, ce mode d'exploitation est le plus exigeant en termes de besoins et oblige les acteurs à sécuriser cet aspect technique vital pour le troupeau et sa conduite.</p> <p>▶ Périmètres de protection de captage : 1762 hectares de surfaces pastorales (unités et zones pastorales) du territoire du Grand Annecy sont situés sur des périmètres de protection dont 3 périmètres immédiats ainsi que 22 rapprochés.</p> <p>▶ Concernant la gestion des effluents liés à la présence des alpages laitiers avec atelier de fabrication, un certain nombre ont fait l'objet d'aménagement pour leur traitement.</p>
<p>▶ OUVERTURE AU PUBLIC</p>	<p>Sentiers inscrits au PDIPR : 57 kms d'itinéraires traversent le domaine pastoral (Boucles d'Intérêt départemental, Tour de Pays).</p>

	<p>3 domaines skiables alpins et nordiques dont l'ensemble des équipements des remontées mécaniques sont situés sur le domaine pastoral.</p> <p>► Il s'avère nécessaire de gérer cette fréquentation croissante, de surcroît par un public ayant peu de connaissances des milieux et des activités en place.</p> <p>La question de l'ouverture au public et la fréquentation massive des espaces pastoraux par le grand public constitue un enjeu important pour le territoire pour lesquels 2 axes d'action sont nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aménagement des sites sensibles et espaces afin de garantir une meilleure cohabitation des usages (stationnement, toilettes publiques, petits équipements...); - la mise en œuvre d'opérations coordonnées de sensibilisation en direction des espaces pastoraux, pédagogie, surveillance, etc... (en lien avec le Plan de sensibilisation du CTENS);
<p>► STRATEGIE FONCIERE (AFP : création/extension, acquisition, médiation...)</p>	<p>L'organisation historique de la majorité des propriétaires, privés et publics, au sein des 4 AFP du territoire pastoral du Grand Anney a permis de mener d'importants programmes d'amélioration qui ont permis de maintenir et redynamiser l'activité pastorale. Toutefois, une partie des alpages privés (ainsi que domaniaux de Champ-Laitier, Aviernois et la Froulaz) ne bénéficie pas de cette structuration collective ni d'améliorations pastorales.</p> <p>La stratégie pastorale doit également permettre de mobiliser les « outils » de médiation et animation foncière sur les zones pastorales dites intermédiaires afin de pouvoir, comme en alpage, trouver avec les partenaires techniques (Groupement d'Intervention Foncière) les leviers à une reconquête pastorale de ces secteurs ainsi qu'une organisation foncière et une exploitation adaptée.</p>

► **Synthèse des enjeux**

La pérennité de l'activité laitière avec transformation fromagère présente sur la quasi-totalité des alpages du Semnoz et des Glières constitue une véritable plus-value pour ces sites. Elle passe nécessairement par **le maintien, voire, pour plusieurs alpages, par l'amélioration des équipements pastoraux (chalets, stockage et alimentation en eau) et des surfaces pastorales**. Avec pas moins de 25 bâtiments à vocation pastorale, le constat est que **la plupart n'a pas été modernisée** (à l'exemple de l'Abbaye et des Grands Chalets qui a récemment fait l'objet d'un important programme) **ou que partiellement**.

▪ **OBJECTIFS (priorisation en fonction des enjeux identifiés)**

OBJECTIFS	PRIORITE
Maintenir les milieux pastoraux ouverts	2
Assurer un accès durable aux unités pastorales	3
Garantir des conditions matérielles de travail et de vie correctes	2
Sécuriser l'approvisionnement en eau des troupeaux et des équipements	1
Conservier les chalets d'alpages indispensables à la gestion pastorale	1
Conservation des milieux naturels (gestion des chargements, des amendements, conduite des troupeaux et traitement des effluents)	2
Gérer les multi-activités du territoire	1
Protéger et valoriser le foncier agro-pastoral	3
Informier et sensibiliser le public	1

3. Plan d'action quinquennal

Le contexte pastoral des massifs du Semnoz, des Glières et de la Tournette montre que persiste **une grande différence entre l'aménagement global d'un site (accessibilité, équipements touristiques...) et le niveau d'équipement pastoral** qui dans le cas présent est fortement lié aux capacités d'investissements des différents maîtres d'ouvrages.

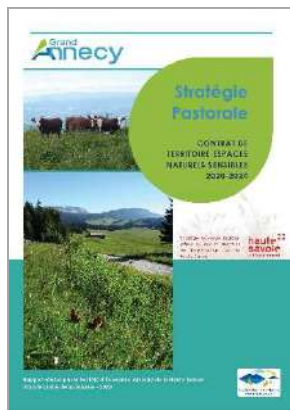
Dans ce contexte, **de nombreuses améliorations pastorales sont encore à réaliser afin de pérenniser à la fois les chalets indispensables à l'activité laitière mais également sécuriser l'approvisionnement en eau des troupeaux et des équipements** (évolutions liées aux changements climatiques rendant encore plus poignant ces contraintes).

De plus ces sites pastoraux sont également des espaces naturels de plus en plus fréquentés où **la conciliation des usages** (équipement facilitant la gestion de la fréquentation, actions de sensibilisation) est primordiale pour le maintien de la qualité de ces milieux et la poursuite d'une activité pastorale adaptée.

Echelle de temps	Maitre d'ouvrage potentiel	Actions	Unité(s) pastorale(s) concernée(s)	Coût estimatif indicatif € TTC
Court terme (→ 2 ans)	AFP des Glières	Amélioration de l'accès à la ressource en eau et sa potabilisation	Paccot-La Métralière, Les Mouilles	35 000 €
	AFP Talloires-Lanfon		Corbignon	15 000 €
	Commune Talloires-Montmin ou AFP		La Froulaz-Les Nantets	30 000 €
	Office National des Forêts (alpage domanial)		Champ-Laitier	20 000 €
	Commune d'Entrevernes	Voirie pastorale	La Frasse	80 000 €
	Office National des Forêts	Voirie pastorale	Champ-Laitier	30 000 €
Court terme (→ 2 ans)	AFP du Semnoz	Conserver les chalets d'alpages indispensables à la gestion pastorale	Sur Frettes, Dagand, Le Villard, l'Abbaye	210 000 €
	AFP des Glières		Les Mouilles, En Loup	232 000 €
	Commune Talloires-Montmin ou AFP		La Froulaz-Les Nantets	90 000 €
	AFP du Semnoz	Gestion et traitement des effluents des bâtiments d'alpage	Sur Frettes	50 000 €
	Commune Talloires-Montmin ou AFP		La Froulaz-Les Nantets	15 000 €
	AFP des Glières	Reconquête de zones délaissées de pâturage	Les Mouilles, En Loup	90 000 €
AFP Talloires-Lanfon	Corbignon		15 000 €	
				912 000 €
Moyen terme (→ 5 ans)	AFP Talloires-Lanfon	Amélioration de l'accès à la ressource en eau et sa potabilisation	Pré Vérel	10 000 €
	AFP du Semnoz		L'Abbaye	20 000 €
	AFP du Semnoz	Voirie pastorale	Gruffy	30 000 €
	AFP des Glières		Les Mouilles	70 000 €
	AFP du Semnoz	Conserver les chalets d'alpages indispensables à la gestion pastorale	Dagand	100 000 €
	AFP Talloires-Lanfon	Reconquête de zones délaissées de pâturage	Pré Vérel	15 000 €

	AFP du Semnoz		L'Abbaye, Sur Frettes, Le Villard-Les Vernettes	50 000 €
	AFP du Semnoz		Dagand	50 000 €
	AFP d'Allèves		Montagne d'Allèves	10 000 €
	Office National des Forêts		Champ-Laitier	80 000 €
	Office National des Forêts		L'Anglettaz	20 000 €
	AFP Talloires-Lanfon	Petits aménagements pour l'accueil du public	L'Aulp de Montmin	50 000 €
	AFP du Semnoz		L'Abbaye	10 000 €
	AFP d'Allèves	Stratégie foncière	Montagne d'Allèves	5 000 €
	?	Stratégie foncière	Entrevernes, secteur Parmelan...	35 000 €
				555 000 €
Au-delà facultatif	AFP d'Allèves	Amélioration de l'accès à la ressource en eau et sa potabilisation	Montagne d'Allèves	10 000 €
	?		L'Anglettaz	10 000 €
	AFP des Glières	Voirie pastorale	Les Mouilles	100 000 €
	AFP d'Allèves		Montagne d'Allèves	10 000 €
	?		L'Anglettaz	50 000 €
	AFP d'Allèves	Petits aménagements pour l'accueil du public	Montagne d'Allèves	6 000 €
	?		L'Anglettaz	50 000 €
				396 000 €
Potentiellement à l'échelle des 5 années du CTENS			1 863 000 €	

Outils associés :



Pour plus de détails (présentation du territoire pastoral, historique des actions réalisées en faveur de ces espaces, etc...) **se référer au document de la Stratégie Pastorale du CTENS du Grand Anancy.**

Tous documents (ex. Inventaire des zones humides de Haute-Savoie, Diagnostic d'habitat de reproduction du Tétralyre) ou prescriptions (ex. Evaluation d'incidence Natura 2000, Trame Verte et Bleue) liés à la présence d'enjeux environnementaux identifiés et connus.

Démarches préalables :

Elaboration de la stratégie pastorale du Grand Anancy (2019 – 2020)

Calendrier :

- Elaboration de la stratégie pastorale (diagnostic et plan de financement) entre 2019 et 2020 ;
- Mise en œuvre dès signature du Contrat de Territoire pour les dossiers en attente d'instruction auprès du Département et dépôts de projets au fil de l'eau par les maîtres d'ouvrage (communes, associations foncières pastorales, Grand Anancy) jusqu'à la fin de cette programmation.

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Opérations court terme (< 2 ans)	912 000					912 000	I
Opérations moyen terme (< 5 ans)			555 000			555 000	F/I
Opérations long terme (> 5 ans)						396 000	I
Total Fonctionnement (€ TTC)	0		40 000			40 000 € TTC	
Total Investissement (€ HT)	912 000		515 000			1 427 000 € HT	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Total Fonctionnement (€ TTC)	40 000	Communes, AFP, Grand Annecy	20	8 000	80	32 000	
Total Investissement (€ HT)	1 427 000	Communes, AFP, Grand Annecy	20 à 40	Entre 285 400 et 570 800	60 à 80*	Entre 1 141 600 et 856 200	

* Pour rappel, le taux de soutien en faveur des améliorations pastorales est bonifié en cas d'inscription dans le cadre d'un contrat de territoire (de 40 à 60%). Celui-ci peut également bénéficier d'une bonification de 20% (soit un taux de 80%) lorsque l'unité pastorale est intégrée au Réseau Ecologique Départemental (présence d'habitats d'intérêt communautaire, à galliformes ou de zones humides à forte valeur patrimoniale, site en APPB en bon état de conservation...).

Partenaires techniques :

- Partenaires institutionnels : Département de la Haute-Savoie, Communes, Grand Annecy, PNR Massif des Bauges, CCVT, Associations Foncières Pastorales ;
- Partenaires forestiers : ONF, CRPF ;
- Partenaire ressource en eau : SMIAC, SILA ;
- Partenaires agricoles : CASMB ;
- Partenaires naturalistes : CEN Haute-Savoie, Associations naturalistes ;
- Partenaires touristiques/loisirs : Grand Annecy, Refuges et restaurant, FDC74, DDCSPP

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- **Nombre de réalisations des projets** présentés auprès du COPIL du CTENS (rôle d'animation et de suivi de cette démarche) et instruits par le Département durant cette programmation ;
- **Correspondance de ces projets aux besoins initialement identifiés** lors de l'élaboration du contrat ;
- **Diversité des projets** répondant aux différents enjeux de la stratégie pastorale ainsi que les objectifs opérationnels fixés du CTENS, en lien avec le SDENS.

Lien avec actions du SDENS :

- 3.1 « Encourager des démarches territoriales de conciliation des usages »
- 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

De par l'importance géographique de ces espaces et la multi-activité qui s'est développée, un nombre important de fiches ont un lien direct ou indirect avec cette fiche action pastorale. Toutefois, les actions suivantes demandent de prendre plus particulièrement en compte des enjeux communs ainsi qu'une cohérence en termes de soutien financier du Département :

- 3.3.1 et 3.3.2 « Elaboration de plans de gestion des grands sites » (Semnoz et Plateau des Glières)
- 3.6 « Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy, Asters – CEN74
Périmètre de l'action : Ensemble du territoire

Objectif : Soutenir l'activité pastorale et agricole, encourager des pratiques agropastorales en cohérence avec la préservation de la biodiversité et des paysages

Action n°3.6 : Agriculture et biodiversité : mesures agro-écologiques et préservation des prairies fleuries et pelouses sèches du territoire

Contexte :

Les espaces agricoles du Grand Annecy et leurs espaces associés (bordures, haies...) sont des espaces essentiels de la trame verte et bleue du territoire par les espaces de biodiversité qu'ils comportent (zones humides, prairies sèches, prairies fleuries...) et en tant que corridors écologiques nécessaires aux déplacements et à l'accomplissement du cycle de vie des espèces. Ils sont aussi constitutifs des paysages bocagers emblématiques du territoire.

Occupés très majoritairement par des prairies diversifiées, ils sont le résultat de l'évolution des systèmes d'exploitation liés à l'élevage, et notamment à l'élevage laitier sous signe de qualité (AOP, Reblochon de Savoie notamment, IGP). Les exploitations agricoles subissent une concurrence foncière forte liée au dynamisme des autres activités et de l'urbanisation ; elles sont aussi soumises à la pression économique d'une nécessaire recherche d'efficacité qui tend à l'agrandissement. En conséquence, on constate une tendance à l'intensification des systèmes fourragers avec des augmentations de troupeau sans augmentation équivalente de surface.

Les pelouses sèches et les prairies fleuries, milieux présentant une forte biodiversité, sont liées à une exploitation agricole « extensive » et sont très sensibles à toute modification d'exploitation, intensification ou abandon, mais également à l'urbanisation des coteaux.

Les pelouses sèches, autrefois entretenues à la main ou via de petits troupeaux, subissent de plein fouet la déprise agricole du fait même de leur surface ou leur localisation (accès difficile ou trop étroit pour les engins mécaniques d'aujourd'hui, pente trop forte pour les bovins, surface trop petite pour être rentable pour les agriculteurs...). Ainsi une partie a perdu sa fonction agricole, et est de ce fait, particulièrement menacée alors qu'au-delà d'une biodiversité remarquable, elles s'inscrivent dans une logique d'entretien des paysages et de maintien de trames cohérentes et sans grandes discontinuités (les échanges génétiques sont garants de la survie et de la bonne santé des espèces).

Les prairies fleuries quant à elles, sont des prairies diversifiées avec notamment un cortège de plantes à fleurs et autres espèces qui, sans être rares et remarquables, se raréfient avec l'utilisation d'engrais et d'effluents et la fauche précoce. Alors que les prairies sèches doivent leur valeur au milieu (intensification impossible), les prairies fleuries doivent leur diversité plutôt à leur fonction dans l'exploitation : pâtures ou fauches un peu tardives, elles sont plus souples d'utilisation qu'une prairie plus intensive et ont un bon compromis valeur/volume. Elles ne sont en général pas à proximité des sièges et donc reçoivent moins d'effluents. Du fait de leur potentiel, les prairies fleuries sont effectivement menacées notamment lors d'une évolution de l'exploitation et des besoins fourragers.

Cette fiche a l'ambition de faire le lien entre ces trois types de milieux ouverts :

- **Les espaces agricoles situés dans des secteurs de trame verte et bleue (TVB)** dégradée (souvent en lien avec l'urbanisation) identifiés par l'étude TVB,
- **Les prairies permanentes** agricoles diversifiées qu'on appellera « **prairies fleuries** » en référence à l'approche du PNR des Bauges (MAEC et concours),
- **Les pelouses sèches** à biodiversité remarquable : habitats d'intérêt européen, diversité de papillons, orthoptères, oiseaux...

Objectifs de l'action :

- Créer les conditions de l'amélioration de la TVB sur les secteurs où elle est dégradée ;
- Identifier et mettre en œuvre des mesures de préservation et de restauration des écosystèmes agricoles présentant un haut niveau de biodiversité dont les prairies fleuries et les pelouses sèches ;
- Proposer aux agriculteurs une analyse large des impacts (positifs ou négatifs) de leurs pratiques sur la biodiversité et des conséquences des évolutions de ces pratiques et des systèmes d'exploitation ; les alerter sur les conséquences environnementales de l'intensification et sur la nécessité du maintien des infrastructures agro-écologiques ;

- Reconnaître et valoriser la qualité environnementale des pratiques agricoles au travers de la certification « Haute Valeur Environnementale », reconnue au niveau national et commune à toutes les productions agricoles. Cette certification peut constituer, pour les agriculteurs, un élément de motivation à entrer dans la démarche. C'est aussi un moyen de l'inscrire dans la durée.

Description de la mesure :

Les actions de cette fiche se dérouleront en deux phases. La première phase permettra de préciser la deuxième qui sera plus opérationnelle avec le déploiement des stratégies et outils construits lors de la première phase auprès de l'ensemble des agriculteurs potentiellement concernés et la réalisation des travaux identifiés comme prioritaires.

Phase I (2021-2022) : Identification des écosystèmes agricoles favorables à la biodiversité et élaboration des outils d'intervention

I.1- Recensement des 3 types de milieux concernés par la fiche

I.1.a - Pelouses sèches	I.1.b - Prairies fleuries	I.1.c - Secteurs où la trame verte et bleue est dégradée
Pour mémoire. Inventaire réalisé par ASTER en 2018. Carte PNR Bauges.	<ul style="list-style-type: none"> Identification des zones où potentiellement les prairies fleuries sont présentes, à dire d'experts en s'appuyant sur la connaissance du PNR des Bauges, dont la MAEC « Prairie Fleuries du PNR des Bauges », Vérifications de terrain, Cartographie. 	Atelier de partage de l'analyse du bureau d'étude TVB : <ul style="list-style-type: none"> Zones concernées, Contribution des espaces agricoles à l'amélioration, Profil des exploitations à cibler (<i>Taille, productions...</i>) ; en effet, l'approche TVB sera plutôt systémique (<i>Fonction des parcelles, place des infrastructures agro-écologiques, gestion de la fertilisation...</i>)

I.2- Stratégie et outils d'intervention

I.2.a - Croisement des zones identifiées en I.1 avec le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de niveau 2 (avec PACAGE et raisons sociales – à demander par le MO à la DREAL)

Les zones de recoupement permettront d'identifier les secteurs exploités par des exploitations professionnelles (y compris en double activité) ; il s'agira surtout des parcelles où la TVB serait à améliorer et de prairies fleuries.

Les zones « non déclarées » correspondront davantage aux pelouses sèches qui sont, soit exploitées marginalement par des exploitations professionnelles, soit exploitées en entretien de patrimoine ou en activité de loisir, soit pas exploitées du tout.

La stratégie et les outils à développer seront différents.

Milieux	Actions
Zones exploitées par des agriculteurs professionnels (Plutôt TVB – prairies fleuries)	I.2.b- Identification des agriculteurs potentiellement concernés : lien avec la base de données CASMB (<i>coordonnées notamment</i>) qui permettra de contacter les exploitations en phase 2 et dans un premier temps de constituer un échantillon pour le test des outils.
	I.2.c- Élaboration de la méthode et des outils d'intervention sur les exploitations, diagnostic et recommandations + validation de la cartographie pour les prairies fleuries : sur la base des diagnostics HVE (<i>plutôt quantitatifs</i>) et des diagnostics prairies fleuries, ajouts d'items plus qualitatifs, d'abord à « dire d'experts » (<i>naturalistes CEN74, agents CASMB, PNR</i>) puis ajustement au vu des 20 diagnostics réalisés.
	I.2.d- Réalisation de 20 diagnostics agro-environnementaux sur un échantillon représentatif des types de surfaces recherchées et des systèmes d'exploitation, en binôme de compétence (<i>agro et biodiversité</i>).
	I.2.e- Élaboration de la stratégie de sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs : modes de contact, relais d'information, supports...
	I.2.f- Élaboration des outils d'intervention auprès des exploitations : <ul style="list-style-type: none"> Finalisation de l'outil diagnostic / plan de progrès, Elaboration de fiches agro-environnementales ou supports numériques (petites vidéos, webinaires...) présentant les intérêts environnementaux des milieux et

Milieux	Actions
	infrastructures agro-écologiques à préserver et/ou à favoriser et les pratiques agricoles ou d'entretien favorables.
Zones non-déclarées RPG (Plutôt pelouses sèches)	<p>I.2.g- Notice de gestion sur 6 sites ou ensemble de petits sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic écologique et socio-économique du site - Propositions de mode de gestion, - Propositions de travaux de restaurations ou d'aménagements facilitant l'exploitation (accès, eau...). <p><i>À noter que certaines zones, parce qu'elles sont effectivement exploitées par des agriculteurs ou parce qu'elles le deviendront, pourront être intégrées à l'approche plus globale proposées par les diagnostics /plan de progrès.</i></p>

Phase II (A partir de 2022) : Déploiement des diagnostics/plans de progrès et travaux de restauration des milieux notamment sur les zones de pelouses sèches

Milieux	Action
Zones exploitées par des agriculteurs professionnels (Plutôt TVB – prairies fleuries)	<p>II.1- Sensibilisation de l'ensemble des agriculteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de concertation : Mise en place de 5 ateliers (thématiques ou géographiques) de concertation pour comprendre les enjeux agricoles et de biodiversité pour partager les objectifs entre les partenaires et les exploitants. A co-organiser par le CEN74 et la CASMB - Rédaction d'articles dans les bulletins des groupements agricoles, les journaux agricoles, les bulletins des collectivités... - Autres outils : mini-vidéos envoyés par mail, groupe WhatsApp, webinaires... - ...
	<p>II.2- Réalisation des diagnostics/plans de progrès chez les agriculteurs volontaires, dont un diagnostic HVE pour atteindre le niveau 3 correspondant à la qualification HVE.</p>
	<p>II.3- Certification HVE</p> <p>La prise en charge d'une partie du coût de la certification a comme objectif d'inciter les agriculteurs à aller au bout de la démarche. Cette certification constitue à la fois une reconnaissance et un engagement.</p>
	<p>II.4- Formation des agriculteurs et éventuellement expérimentation ou constitution de groupes type GIIIE. Ces formations seront organisées selon les besoins identifiés lors des diagnostics et pourront concerner l'entretien des infrastructures agro-écologiques, la valorisation du bois des haies, l'équilibre de la fertilisation, la connaissance des éléments de biodiversité...</p>
	<p>II.5- Travaux de restauration sur les parcelles agricoles en faveur de la biodiversité (taille de haies, réouverture de milieux, ...)</p>
	<p>II.6. Valorisation des prairies fleuries : par exemple, concours prairies fleuries, mesure type MAEC...</p>
Zones non-déclarées RPG (Plutôt pelouses sèches)	<p>II.7- Animation foncière auprès des propriétaires pour obtenir l'accord de réaliser des travaux de restauration lorsque les sites ne sont pas entretenus par un agriculteur</p>
	<p>II.8- Formation des propriétaires et des exploitants, y compris agriculteurs professionnels</p>
	<p>II.9- Travaux de restauration et d'entretien</p> <p>Mise en œuvre des travaux de restauration sur les milieux prioritaires à restaurer (débroussaillage, achat parc de pâturage, amélioration ou installation point d'eau, entretien de haies...), encadrement des travaux</p> <p>Recherche de valorisation des produits issus des travaux (ex. haies taillées pour faire du bois énergie).</p> <p>Ces milieux ont souvent une dynamique de végétation très lente, ce qui permet de se passer d'un entretien régulier. Des suivis seront cependant régulièrement réalisés pour analyser l'évolution du milieu et des populations d'espèces remarquables.</p>

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Grand Annecy		Asters-CEN74		CD74		F/I
			%	€	%	€	%	€	
I.1 - recensement des 3 types de milieux concernés (pelouses sèches, prairies fleuries, secteurs TVB dégradés)	6 100	CEN74	20	1 220	20	1 220	60	3 660	F
	2 940	Grand Annecy	40	1 176			60	1 764	F
I.2 - stratégie et outils d'intervention	44 100	CEN74	20	8 820	20	8 820	60	26 460	F
	43 680	Grand Annecy	40	17 472			60	26 208	F
Bilan : liens avec CD74	600	CEN74	20	120	20	120	60	360	F
	840	Grand Annecy	40	336			60	504	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	98 260		30	29 144	10	10 160	60	58 956	

La phase 2 sera calibrée en fonction : sensibilisation, nombre d'exploitations et de diagnostic.

Action	MO	Poste	Prestataire	Coût unitaire	Nombre	Coût HT	Coût TTC
I.1.a Prairie sèche (réalisé en 2018)	CEN74				0	0	
I.1.b Recensement prairies fleurie	CEN74	Chargé étude		580	10	5 800	5 800
	GA		CASMB	700	2	1 400	1 680
	GA		PNR		1	0	
I.1.c Définition des secteurs ou la TVB est dégradé	GA	Coordinateur action			1	0	
	GA		CASMB	700	1,5	1 050	1 260
	CEN74	Chargé mission		600	0,5	300	300
I.2.a et I.2.b Croisement cartographique et identification des agriculteurs concernés	GA		CASMB	700	3	2 100	2 520
I.2.c Élaboration de la méthodologie des outils d'intervention	GA	Coordinateur action			5	0	
	GA		CASMB	700	6	4 200	5 040
	CEN74	Chargé mission		600	1	600	600
I.2.d Réalisation de 20 diagnostic agro-environnementaux	GA		CASMB	700	28	19 600	23 520
	CEN74	Chargé mission		600	3	1 800	1 800
	CEN74	Chargé étude		580	15	8 700	8 700
I.2.e Élaboration d'une stratégie de sensibilisation	GA	Coordinateur action			2		
	GA		CASMB	700	3	2 100	2 520
	CEN74	Chargé mission		600	2	1 200	1 200
I.2.f Élaboration des outils de sensibilisations des agriculteurs et d'intervention sur les exploitations	GA	Coordinateur action			1	0	
	GA		CASMB	700	10	7 000	8 400
	CEN74	Chargé mission		600	20	12 000	12 000
I.2.g Rédaction notice de gestion sur les pelouses sèches hors système agricole	CEN74	Chargé mission		600	33	19 800	19 800
	GA		CASMB	700	2	1 400	1 680
Chef de projet : Liens et CR CD74... Bilan pour chef de projet	GA	Coordinateur action			4	0	
	GA		CASMB	700	1	700	840
	CEN74	Chargé mission		600	1	600	600
TOTAL						90 350	98 260

Partenaires techniques :

CASMB

ASTERS-CEN74

PNR du Massif des Bauges

Acteurs filière laitière : Syndicat du Reblochon, Savoïcime, coopératives laitières (plutôt en phase 2)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

Outils d'intervention sur les exploitations

Nombre de diagnostics

Nombre d'actions collectives (formations, réunions d'information)

Critères d'évaluation des pratiques

Rapport de présentation sur le niveau d'intérêt des espaces agricoles et les risques d'évolution

Nombre de labellisations Haute Valeur Environnementale (niveau 3)

Suivis scientifiques en 2024 – état de conservation des pelouses sèches et des prairies fleuries

Nombre d'ha embroussaillés par rapport à l'état initial

Lien avec actions du SDENS :

→ 2.2 « Mettre en place un plan d'action pour les milieux agricoles à biodiversité remarquable »

→ 2.4 « Préserver la ressource en eau en confortant les pratiques agricoles adaptées »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

**Enjeu n°4 : une sensibilisation tout public et une fréquentation concertée
pour un partage des espaces**

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy
Périmètre de l'action : Ensemble du territoire

Objectif : Rapprocher les habitants de la nature, coordonner et développer l'offre de sensibilisation à l'échelle du CTENS

Action n°4.1 Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy

Contexte :

Le Grand Annecy est un territoire très vaste (34 communes, 539 km²) et composé d'une grande diversité de milieux très spécifiques et fragiles tels que des zones humides, pelouses sèches, espaces agricoles, espaces pastoraux, etc. Le territoire compte plus de 40 espaces naturels sensibles répertoriés par le Département de la Haute-Savoie.

Sur l'ensemble de ces espaces et selon les publics cibles, de nombreuses opérations de sensibilisation existent, réalisées notamment par FNE, LPO, Asters-CEN74, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, Société d'économie alpestre 74, PNR du Massif des Bauges, syndicats de bassin versant, accompagnateurs en montagne...

Il convient, par le biais du CTENS, de coordonner l'ensemble de ces actions dans un document cadre qu'est le schéma directeur de la sensibilisation. En effet, une stratégie globale à l'échelle de l'agglomération permettrait de garantir un équilibre entre valorisation et préservation des espaces.

De plus, le diagnostic préalable au CTENS a mis en évidence que l'offre de sensibilisation n'était pas assez étoffée. L'offre actuelle ne correspond pas à l'échelle de l'agglomération, dimension qui semble aujourd'hui incontournable pour favoriser une vision d'ensemble du territoire et de ses richesses, de comprendre son fonctionnement et ceux de ses écosystèmes, et assurer une complémentarité des actions de sensibilisation (existantes et à venir). Le schéma directeur de la sensibilisation est l'occasion de cibler de nouveaux publics spécifiques.

En quoi un schéma directeur de la sensibilisation apparaît comme nécessaire ?

Les sites de nature de l'agglomération sont très prisés et font face à une fréquentation qui s'accroît d'année en année. Cette surfréquentation s'accompagne d'une multiplicité des usages et d'une augmentation des mauvais comportements, ce qui fragilise encore plus les milieux et provoque des conflits d'usages. En effet, les activités de loisirs ont tendance à ignorer ces lieux de travail que sont les espaces naturels et semi naturels. La récente actualité liée à la crise sanitaire et au confinement a fait ressortir l'important besoin de nature de la population. Les semaines qui ont suivi le déconfinement ont été marquées par une hausse significative de la fréquentation des espaces naturels – particulièrement en montagne – et des incivilités. Les espaces naturels sont très importants pour les habitants, même si tout le monde n'a pas conscience de leur fragilité. Cette crise justifie encore plus la nécessité de cadrer et d'amplifier les mesures de sensibilisation.

Le diagnostic CTENS a fait ressortir le partage des espaces comme un enjeu transversal pour garantir un équilibre entre fréquentation, valorisation et préservation. Il sera possible en travaillant les axes suivants :

- **Une stratégie de sensibilisation à l'échelle de l'agglomération.**
- Une fréquentation concertée pour un meilleur partage de l'espace et un respect des milieux (toucher davantage de publics, aujourd'hui limités au grand public et aux scolaires)
- Une accessibilité en transports en commun et modes doux vers les espaces de nature (enjeu de mobilité, cf. objectif n°18 du projet de territoire « Imagine le Grand Annecy »)

En identifiant l'ensemble des enjeux et besoins, en touchant tous les publics et les activités, et en cadrant et planifiant les interventions des acteurs, le schéma directeur de la sensibilisation se veut être un outil essentiel pour tendre vers un meilleur partage de l'espace.

C'est pourquoi, au vu de l'étendue du territoire, de sa grande diversité de milieux et des immenses enjeux auxquels il fait face, il s'agit, plus que d'un plan de sensibilisation, d'un **schéma directeur de la sensibilisation**. C'est une condition de réussite de l'ensemble du contrat de territoire.

Description de la mesure :

Le schéma directeur de la sensibilisation se déclinera autour de trois enjeux intimement liés : la mobilisation transversale des parties prenantes, la biodiversité et la conciliation des usages.

Ces enjeux seront traités de manière égale, sans priorisation de l'un sur un autre. Leurs connexions sont essentielles et se feront grâce aux synergies entre les acteurs.

1. La mobilisation de l'ensemble des parties prenantes

De nombreux sites de nature du Grand Annecy font déjà l'objet d'animations régulières (exemples des sites phares comme la réserve naturelle du Roc de Chère, le Marais de l'Enfer, l'étang de Crosagny, le plateau des Glières...). Toutefois, il n'y a pas encore de démarche partagée et organisée à l'échelle du territoire, ce que permettra le schéma directeur de la sensibilisation grâce à une mobilisation et une concertation élargies et la définition d'une stratégie.

La mise en réseau et la concertation des acteurs la plus large possible sont les fondements de ce contrat. Elles le seront aussi pour l'élaboration du schéma directeur de la sensibilisation afin de profiter des bonnes idées de chacun et de favoriser l'innovation et la réussite.

Les élus sont le premier socle à mobiliser. Ce sont eux qui fixent l'ambition du contrat et doivent s'appropriier au mieux les enjeux pour être pleinement impliqués.

Le schéma directeur de la sensibilisation doit avoir l'exigence de bien s'adresser à l'ensemble des publics et de manière segmentée (approches spécifiques selon les cibles). Certaines actions seront très ciblées et d'autres très transversales.

2. Compréhension et appropriation de la nature et de la biodiversité

Cet enjeu est très transversal. Il concerne l'ensemble du territoire, des thèmes et des publics. Par des actions telles que la sensibilisation itinérante (à la rencontre du public), des animations et de la communication, il sera essentiel de **faire connaître le territoire** et le fonctionnement des espaces de nature aux habitants.

La biodiversité est un patrimoine à part entière. Pourquoi la préserver ? Tout un pan de la population locale n'a jamais fréquenté un espace de nature, y compris de proximité. La prise de conscience et l'acceptation sociale amélioreront l'appropriation de la nature par tous. Celle-ci doit être au cœur des préoccupations. L'état et le fonctionnement des trames verte, bleue et noire (pollution lumineuse) recevront une attention particulière.

Ce qui est en jeu derrière cette appropriation, c'est l'amélioration du cadre de vie. Grâce aux efforts et au respect de chacun, le milieu naturel et sa fonction de corridor seront préservés. Et ceci améliorera le cadre de vie de la population, notamment les publics les plus urbains. En effet, la nature est un facteur de bien-être physique et psychologique. C'est pourquoi il est préférable d'encourager la fréquentation des espaces de nature dans des proportions raisonnables de manière raisonnée, au lieu d'en limiter l'accès.

3. La conciliation des usages et le partage des espaces

C'est une priorité identifiée dans le diagnostic CTENS initial. Face à la surfréquentation des espaces naturels, agricoles, pastoraux et forestiers, il faut impérativement agir pour limiter l'impact sur l'environnement et ses usagers, et faire comprendre à chaque public que les sites de nature sont des espaces partagés.

- Accueillir et canaliser.

Pour éviter les conflits d'usages, il faut pouvoir accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions. Il convient alors de canaliser les visiteurs et éviter leur dispersion. Le manque d'équipement d'accueil et les nuisances liées à un aménagement défaillant (embouteillages, parkings saturés...) nuisent à l'image du territoire. De plus en plus perçus comme des aires de loisirs, ces espaces sont de plus en plus fréquentés de manière anarchique alors qu'il s'agit souvent de terrains privés et d'outils de travail des agriculteurs et des forestiers.

La sensibilisation sur les lieux d'accueil est très importante mais sera vaine si elle n'est pas réalisée régulièrement et sur la durée.

- Anticiper et gérer les conflits.

Les espaces de nature sont à la fois des lieux de loisirs (sport, détente) et des lieux de travail (espaces agricoles, pastoraux et forestiers). De fait, ils accueillent un grand nombre d'activités et d'usagers n'ayant pas du tout la même perception de ces espaces. Ainsi, beaucoup de conflits naissent d'une incompréhension réciproque entre professionnels et pratiquants de loisirs.

L'objectif, tout en valorisant les sites pour maintenir l'attractivité du territoire qui en dépend, est de gérer les conflits d'usages qui résultent de cette cohabitation.

La mobilisation citoyenne est essentielle pour que les actions aient un vrai impact. Chaque personne, habitant ou touriste, doit se sentir concerné par son environnement et utile à sa préservation. Chacun peut questionner

sa façon d'utiliser, d'appréhender, de fréquenter la nature. L'adoption de bons comportements en nature est le but final recherché. Pour y parvenir, le citoyen doit se sentir responsable de ses actes et conscient de son rôle. La participation active des différents publics favorisera une évolution des pratiques.

La réalisation d'un schéma directeur de la sensibilisation global répondra à ces grands enjeux/objectifs en structurant les actions existantes et en créant une dynamique de synergies entre les acteurs.

Le schéma directeur de la sensibilisation se déroulera en plusieurs phases :

Phase 1 : définition d'une stratégie et maintien des actions en cours

Le schéma directeur de la sensibilisation définira les outils et actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire pour 5 ans. Il pourra se décliner en projets collectifs ou spécifiques à un site.

Ce plan comprendra plusieurs parties :

- Diagnostic du volet sensibilisation partagé et approfondi des actions existantes et des besoins : état des lieux, analyse des complémentarités et concurrences entre les sites et les acteurs, analyse des menaces liées aux pratiques
- Déclinaison des enjeux identifiés, des publics et des objectifs. Certains sous-enjeux ont déjà été repérés lors de la phase diagnostic préalable au contrat, par exemple :
 - La réglementation de l'accès aux sites naturels
 - La sensibilisation des élus
 - La sensibilisation des scolaires
 - La sensibilisation du grand public (population locale et touristique)
 - La sensibilisation des professionnels (agriculteurs, alpagistes, forestiers)
 - La sensibilisation des professionnels du tourisme et organisateurs d'évènements (sportifs et culturels) pour développer l'éco-responsabilité dans les manifestations
 - La sensibilisation des agriculteurs à la gestion des pelouses sèches
 - La question des invasives en milieu sec
- Programme d'actions opérationnel sur 5 ans, avec calendrier et budget.

Ce plan devra être construit collectivement pour pouvoir être opérationnel. Une large participation est attendue : élus et experts environnementaux, mais aussi associations d'habitants, sportives et culturelles, socioprofessionnels, agriculteurs, professionnels du tourisme, etc. La concertation de tous ces acteurs sera la clé de la réussite du schéma directeur de la sensibilisation.

Phase 2 – mise en œuvre du schéma directeur de la sensibilisation

Mise en œuvre du programme d'actions par les différents partenaires identifiés dans la phase précédente. La mise en œuvre se fera en phase 2, après signature d'un avenant au CTENS.

Outils associés :

Projet de territoire « Imagine le Grand Annecy », avec

- Objectif 18 – « Accès aux sites de nature (Semnoz, Glières, La Forclaz) autrement qu'en voiture »
- Objectif 23 – « Elaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et de protection des sites naturels sensibles (alpages, marais, zones humides, rivières...) en partenariat avec le Département »
- Objectif 24 – « Apprendre à nos enfants à vivre et respecter le paysage »

Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), particulièrement l'axe stratégie n°1 : « mobiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens autour du Plan Climat »

Démarches préalables :

Enquête « proximité et nature » du Grand Annecy, 2017

Schéma directeur de randonnée du Grand Annecy, approuvé en 2019

Diagnostic CTENS :

- Identification des sites phares pour les pratiques sportives et de loisirs
- Identification des animations, lieux et acteurs de la sensibilisation sur le territoire

Calendrier :

2021 : rédaction et publication du cahier des charges, recrutement prestataire

2022 : élaboration du schéma directeur de la sensibilisation
 A partir de 2022 : mise en œuvre

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Etude de définition du schéma directeur de la sensibilisation	80 000					80 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	80 000					80 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Etude de définition schéma directeur de la sensibilisation	80 000 €	Grand Anancy	20	16 000	80	64 000	F
Mise en œuvre opérationnelle	A définir						
Total Fonctionnement (€ TTC)	80 000		20	16 000	80	64 000	

Partenaires techniques :

Ensemble des acteurs du territoire menant des actions de sensibilisation : FNE, LPO, PNR du Massif des Bauges, Asters-CEN74, CASMB, SEA74, CAUE...

Structures : la Turbine, Ecomusée du Lac d'Annecy, Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy, Maison du Plateau des Glières, Château d'Annecy, CAUE (Ilôt S) ...

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Rédaction du cahier des charges
- Réalisation du schéma directeur de la sensibilisation

Lien avec actions du SDENS :

Actions de l'orientation n°3 (axe 1) « Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels »
 Actions de l'orientation n°6 (axe 2) « Informer et sensibiliser pour renforcer le lien entre l'homme et la nature »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

Toutes les actions.

Enjeu n°4 : une sensibilisation tout public et une fréquentation concertée pour un partage des espaces

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Annecy, Cusy, Fillière, SEA74, Rucher du Haras
Périmètre de l'action : Sites concernés par les animations ENS

Objectif : Rapprocher les habitants de la nature, coordonner et développer l'offre de sensibilisation à l'échelle du CTENS

Action n°4.2 : Programme d'animations ENS

Contexte :

De nombreuses actions d'animation et de sensibilisation existent sur le territoire. Dans le cadre du CTENS, elles seront coordonnées et valorisées au travers d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy. Ce plan sera très transversal ; il couvrira l'ensemble des enjeux et des publics cibles. Il sera construit dans un esprit de concertation très élargie, impliquant l'ensemble des parties prenantes.

En attendant la finalisation de ce schéma directeur, les actions existantes ou en projet doivent perdurer. Cette fiche action regroupe ainsi les actions d'animation/sensibilisation prévues sur la première partie du contrat (2021-2022). A terme, les opérations présentées dans cette fiche seront intégrées au futur schéma transversal ou aux plans de gestion de sites.

Description de la mesure :

Opération n°1 : le site du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy)

Le massif du Taillefer est zone naturelle en plein cœur d'une zone urbaine, située sur les hauteurs de Cran-Gevrier et gérée par la commune nouvelle d'Annecy. Il se compose d'une partie exploitée en maraichage par une AMAP, d'une partie boisée et d'une partie de prairie où pâturent actuellement des chevaux.

Il ne dispose pas, au moment de l'élaboration du CTENS, d'une notice de gestion. Il n'est donc pas labellisé officiellement comme espace naturel sensible dans l'inventaire du Département.

Toutefois, depuis plusieurs années, des actions d'animation ont lieu au Taillefer et le Département accompagne déjà financièrement ces opérations.

Un plan de gestion va être élaboré par la Ville d'Annecy afin de labelliser ce site en ENS. A terme, ces actions de sensibilisation seront intégrées au document de gestion.

Opération n°2 : la mare du Mont Veyrier (Annecy-le-Vieux, Annecy)

La mare du Mont Veyrier est inscrite au titre des ENS. La Ville d'Annecy est liée à LPO qui assure la gestion du site ainsi que les animations pédagogiques. Cette mare forestière est un site de reproduction de divers batraciens. Compte-tenu de sa localisation en sous-bois, elle a tendance à se combler, ce qui oblige à programmer des travaux de curage. Ceux-ci seront pris en charge dans le cadre du plan de gestion du Mont Veyrier (cf. fiche action n°3.3.3).

Opération n°3 : la mare de Laffin (Thorens-Glières, Fillière)

La mare de Laffin est propriété communale qui a fait l'objet de la rédaction d'une notice de gestion en 2016. Des actions de restauration de la mare ont été mises en œuvre dès 2017. Elles ont consisté en une réouverture de la saulaie présente en bord de mare, un bucheronnage sélectif dans les boisements attenants et un curage par moitié de la mare, celle-ci étant en cours de comblement et d'assèchement. En parallèle de ces travaux de restauration, un entretien des abords du site est réalisé tous les ans. Celui-ci consiste à réaliser un broyage de la végétation herbacée sur le chemin d'accès au site et autour de la mare, généralement au mois de mai, afin de permettre l'accueil des scolaires et du grand public sur le site.

Des animations pédagogiques sont en effet réalisées avec l'école de Thorens depuis 2017, et une animation annuelle grand public est proposée afin de sensibiliser les habitants aux enjeux liés aux zones humides et aux espèces colonisant la mare.

Opération n°4 : Marais des Mièges (Cusy)

Animations à programmer.

Opération n°5 : chantier « Fauche qui peut » (Massif du Semnoz)

«Fauche qui peut» est un événement participatif qui consiste à éviter la multiplication du Vérâtre Blanc en alpage, en effectuant une fauche manuelle, respectueuse des sols et de l'environnement.

Le Vérâtre Blanc, à ne pas confondre avec la Grande Gentiane, est une plante envahissante et toxique qui limite la biodiversité et réduit les surfaces d'herbe servant à nourrir les troupeaux durant la saison d'alpage.

La fauche manuelle constitue le seul moyen de lutte alternatif à la fauche mécanique, empêchée par la pente, et au traitement chimique, irrespectueux de l'environnement. Il faut cependant que cette fauche respecte quelques conditions pour être efficace :

- ✓ être effectuée à un moment précis de l'année, avant la floraison de la plante ;
- ✓ être répétitive d'une année sur l'autre pour observer un impact sur la plante ;
- ✓ être nombreux à faucher !

«Fauche qui peut» a aussi pour but de resserrer les liens entre ville et montagne, entre citadins et alpagistes, pour mieux partager une passion commune des espaces d'altitude (grand succès sur une première édition test en 2018).

Opération n°6 : sensibilisation itinérante « Bienvenue dans les alpages du Grand Annecy » (Plateau des Glières ; Massif du Semnoz ; Alpage de l'Aulp de Montmin)

Le temps d'une ou plusieurs journées, sur des sites à forte fréquentation, la SEA va à la rencontre du public à l'aide de son stand mobile sous une forme libre, ludique et sans contrainte pour les visiteurs. De cette manière, elle peut délivrer des messages prioritaires liés aux enjeux du site et aux bonnes pratiques concernant les troupeaux, le travail des éleveurs, le parking, la circulation, les points d'eau, la gestion de nos déchets, les chiens (des promeneurs, du berger, de protection...), les clôtures à refermer...

La SEA s'adapte ainsi à la disparité du public et de leur niveau de connaissance et/ou d'intérêt, et peut aussi approcher des visiteurs peu initiés à l'univers pastoral, qui ne s'inscrivent pas aux sorties organisées habituellement.

Cette animation permet beaucoup de flexibilité dans l'organisation et d'adaptation en fonction des externalités techniques (météo, contexte sanitaire...)

La SEA peut animer une à trois journées, sur le Semnoz, le Plateau des Glières et/ou la Tournette, dates à déterminer avec le Grand Annecy. Grand succès sur une première édition test en 2020.

Opération n°7 : Rucher du Haras

Actions de sensibilisation.

Outils associés :

Selon sites et opérations.

Démarches préalables :

Site du Taillefer :

- animations FNE des années précédentes
- entretien régulier n'entrant pas dans le cadre d'un plan de gestion formalisé.

Mare du Mont Veyrier :

- animations LPO des années précédentes

Mare de Laffin :

- rédaction d'une notice de gestion en 2016
- animations scolaires et grand public des années précédentes. Réalisées par Asters.

Marais des Mièges :

- rédaction d'une notice de gestion en 2018

Chantier « Fauche qui peut » :

- éditions des années précédentes

« Bienvenue dans les alpages » :

- première édition été 2020

Calendrier :

2021-2022

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Animations site Taillefer	3 000	<i>Intégration au futur document de gestion</i>				3 000	F
Animations mare du Mont Veyrier	5 000	5 000	<i>Intégration au futur document de gestion</i>			10 000	F
Animations mare de Laffin	2 800*	2 800	<i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i>			5 600	F
Animations marais des Mièges	<i>A définir</i>	<i>A définir</i>	<i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i>				F
Chantier « Fauche qui peut »	4 140**	<i>A définir</i>	<i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i>			4 140	F
Sensibilisation itinérante « Bienvenue dans les alpages »	2 360	<i>A définir</i>	<i>Intégration au programme d'action futur schéma directeur de la sensibilisation</i>			2 360	F
	3 540					3 540	
	4 720***					4 720	
Programme d'actions du Rucher du Haras	12 500	<i>A définir</i>				12 500	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	32 160	7 800				39 960 € TTC	

*Animations avec deux classes de l'école publique de Thorens-Glières : 2 100€/an ;
Sortie annuelle grand public : 700€/an.

** En conséquence du contexte sanitaire incertain pour l'année 2021, le format de cet événement est envisagé dans une version légère, jauge maximale pour le moment à 50 personnes (moins si nécessaire), pique-nique tiré du sac, éventuellement dégustation de fromage et musique (à confirmer).

*** 2 360 € pour 1 site ; 3 540 € pour 2 sites ; 4 720 € pour 3 sites.

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Animations site Taillefer	3 000	Annecy	20	600	80	2 400	F
Animations mare du Mont Veyrier	10 000	Annecy	20	2 000	80	8 000	F
Animations mare de Laffin	5 600	Fillière	20	1 120	80	4 480	F
Animations marais des Mièges	<i>A définir</i>	Cusy	20	<i>A définir</i>	80	<i>A définir</i>	F
Chantier « Fauche qui peut »	4 140	SEA74	20	828	80	3 312	F
Sensibilisation itinérante « Bienvenue dans les alpages »	2 360	SEA74	20	472	80	1 888	F
	3 540			708		2 832	
	4 720			944		3 776	
Programme d'actions du Rucher du Haras	12 500	Rucher du Haras	20	12 500	80	10 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	39 960				80	31 968	

Partenaires techniques :

Experts environnementaux

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Réalisation effective des animations
- Nombre de participants aux animations
- Satisfaction des enseignants sur l'animation proposée aux scolaires

Lien avec actions du SDENS :

Actions de l'orientation n°3 (axe 1) « Concilier usages, fréquentation et préservation des milieux naturels »

Actions de l'orientation n°6 (axe 2) « Informer et sensibiliser pour renforcer le lien entre l'homme et la nature »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.3.3 « Elaboration de plans de gestion des grands sites – le Mont Veyrier »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »
- 5.1 « Développer la gestion d'un site de nature en ville : le massif du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy) »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy
Périmètre de l'action : Massif du Taillefer

Objectif : Développer la biodiversité et l'accueil du public sur des espaces existants

Action n°5.1 : Développer la gestion d'un site de nature en ville : le massif du Taillefer (Cran-Gevrier, Annecy)

Contexte :

La Commune Nouvelle d'Annecy compte aujourd'hui quatre espaces naturels particuliers présentant une position importante au sein du réseau des corridors écologiques du territoire annécien (liens avec les trames vertes et bleues). Ils bénéficient d'actions de sensibilisation avec les associations environnementales locales, et sont, pour deux d'entre eux, déjà classés en ENS avec un plan de gestion à renouveler prochainement. Il s'agit de :

- Pré Pugin, à Pringy (zone humide) – labellisé ENS
 - Bois des Côtes et Marais de Côte Merle, à Meythet (zone humide) – labellisé ENS
- Ces deux sites sont ici rappelés pour mémoire car l'élaboration de leur plan de gestion est intégrée au Contrat de bassin Fier et Lac d'Annecy.*
- Mare du Mont Veyrier, à Annecy-le-Vieux (zone humide) – labellisé ENS. *Ce site est mentionné pour mémoire. En effet, sa gestion est intégrée à la future reconnaissance du Massif du Mont Veyrier (cf. fiche action correspondante n°3.3.3).*
 - **Massif du Taillefer, à Cran-Gevrier (prairie sèche)**

Aussi, cette fiche action ne concerne que la gestion du site du Taillefer. En attendant le plan de gestion du site et sa labellisation ENS, les animations existantes se poursuivent (cf. fiche action correspondante n°4.2).



Figure 3 : vue depuis le Taillefer



Figure 4 : cheminement envisagé depuis l'avenue de Prélevet

Description de la mesure :

1 - Financer la maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du plan de gestion du site du Taillefer. Cela comprend à la fois la conservation des espaces (travaux d'entretien) et les actions de sensibilisation (plans et phases opérationnelles).

2 - Engager la labellisation ENS du Massif du Taillefer.

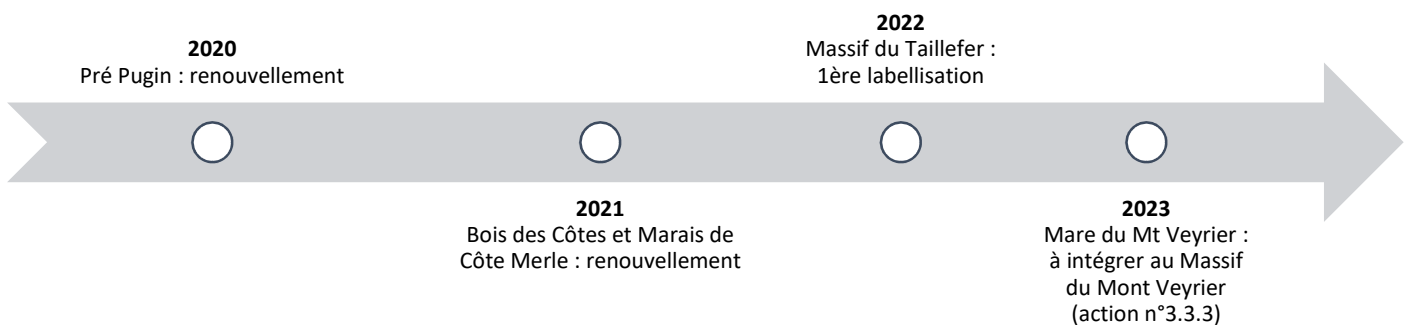
Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

Démarches préalables :

- Actions d'animations déjà réalisées sur le site du Taillefer en 2018 et 2019
- Entretien régulier n'entrant pas dans le cadre d'un plan de gestion déjà formalisé

Calendrier :



Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Elaboration plan de gestion	5 000					5 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	5 000					5 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Elaboration d'un plan de gestion	5 000	Ville d'Annecy	60	3 000	40	2 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	5 000		60	3 000	40	2 000	

Partenaires techniques :**Indicateurs d'évaluation de l'action :**

- Mise en place d'une instance de pilotage
- Actions mises en œuvre

Lien avec actions du SDENS :

→ 4.1 « Agir par milieux prioritaires »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »
- 4.2 « Programme d'animation des sites ENS »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

Priorité : 2
Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy
Périmètre de l'action : Ville d'Annecy

Objectif : Développer la biodiversité et l'accueil du public sur des espaces existants

Action n°5.2 : Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph

Contexte :

Les parcs et les jardins en Ville sont des espaces de respiration fréquentés par les habitants et autres promeneurs. Ils participent au cadre de vie, ils constituent des espaces de biodiversité en cœur d'agglomération à préserver et à entretenir. Ainsi, la Ville d'Annecy a notamment identifié le site actuellement fermé du parc des Sœurs de Saint-Joseph.

Ce parc arboré d'environ 6975 m² situé en plein centre-ville (classé en zone UB au PLU d'Annecy) est demeuré fermé depuis de nombreuses années, n'étant accessible qu'au profit des Sœurs de Saint Joseph.

Description de la mesure :

Le parc des Sœurs de Saint Joseph est encore à ce jour fermé. La Ville souhaite en devenir propriétaire avec comme objectif de l'ouvrir à la population pour créer un îlot de fraîcheur et le relier aux autres parcs de la ville et aux différentes entités naturelles et/ou patrimoniales du territoire (Semnoz, vieille ville, parc des Trésums, bords du lac...).

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy
PLUI-HD

Démarches préalables :

Pour reconquérir ce site, il est nécessaire :

- de maîtriser le foncier par l'acquisition du site par un acteur public (Ville ou autre)
- puis de mener l'ensemble des études pour définir le programme d'aménagements à créer.

Calendrier :

Phase 1 (2021-2022) : Inventaire faune / flore, étude de composition, connexion aux trames vertes, bleues et noires, définition du projet

Phase 2 (années suivantes) : Travaux (signalétique, accessibilité du site...) en cohérence avec le devenir à termes du site Balleydier (continuité des cheminements, continuité trame verte, ...)

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Phase 1 : inventaires et définition du projet	15 000					15 000	F
Phase 2 : travaux			A définir				I
Total Fonctionnement (€ TTC)	15 000					15 000 € TTC	

Plan de financement (hors acquisitions foncières) :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		I/F
			%	€	%	€	
Réouverture du parc des Sœurs de Saint-Joseph	Phase 1 : 15 000	Ville d'Annecy	60	9 000	40*	6 000	F
	Phase 2 : A définir						I
Total Fonctionnement (€ TTC)	15 000	Ville d'Annecy	60	9 000	40	6 000	

* sous réserve de l'inscription du site dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Département

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Ouverture du parc à la population
- Fréquentation du site

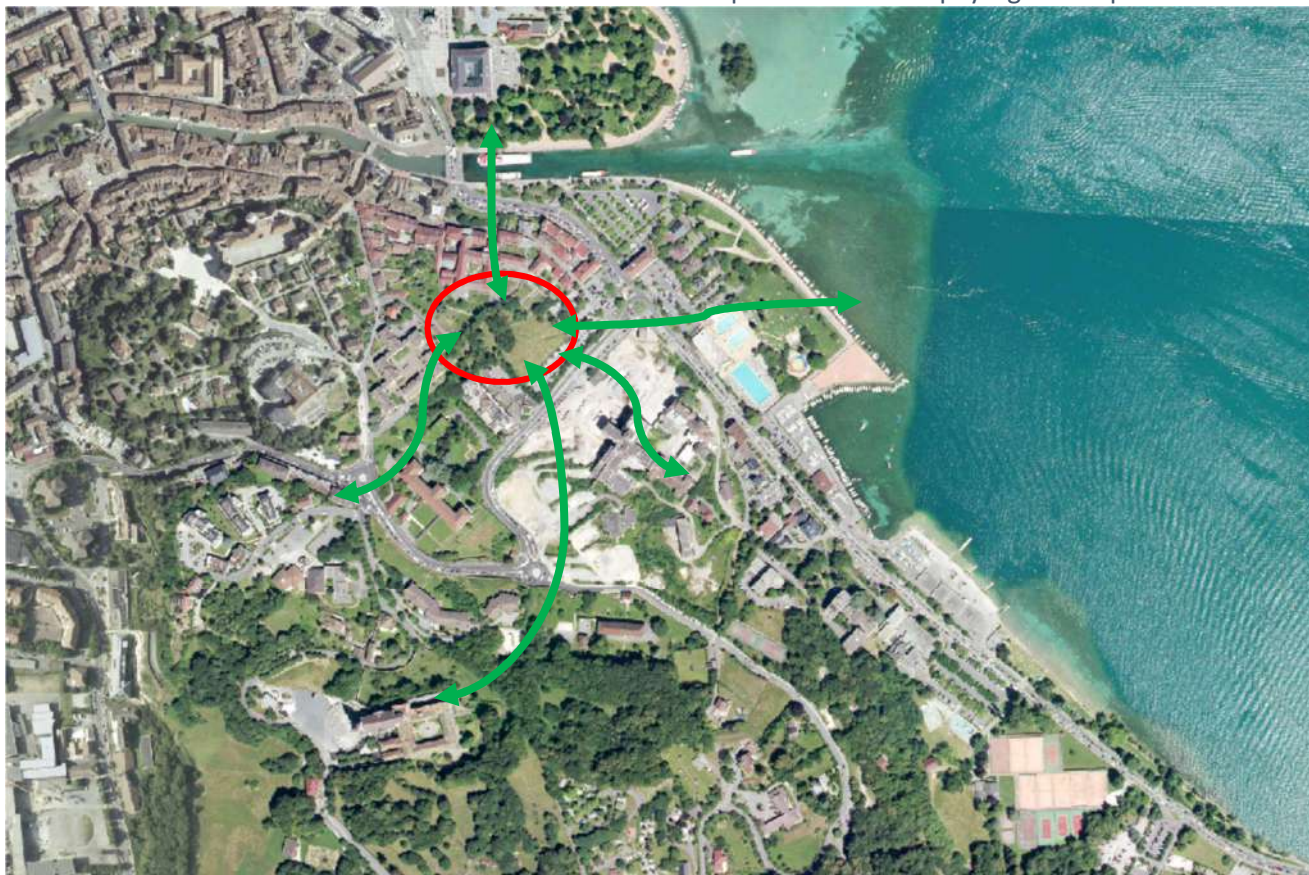
Lien avec actions du SDENS :

- 4.3 "Définir la politique de soutien de Nature en Ville"
- 7.4 "Soutenir les parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie"

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 5.3 « Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF »
- 5.4 « Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus) »

Annexe 1 : Localisation du Parc des Sœurs de Saint-Joseph et continuités paysagères et piétonnes



Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

Priorité : 2
Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy
Périmètre de l'action : Ville d'Annecy

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.3 : Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF

Contexte :

Les parcs et les jardins en Ville sont des espaces de respiration fréquentés par les habitants et autres promeneurs. Ils participent au cadre de vie, ils constituent des espaces de biodiversité en cœur d'agglomération à préserver et à entretenir. Ainsi, la Ville d'Annecy a identifié des sites actuellement fermés ou délaissés pouvant devenir des espaces à reconquérir. Le parc linéaire de l'ancienne voie SNCF est l'un d'eux.

Description de la mesure :

Le projet prévoit l'ouverture et la création d'un parc linéaire urbain sur les infrastructures de la voie ferrée délaissée (aménagement modes doux et végétalisation) – quartier des Trois Fontaines.

L'axe de l'ancienne voie ferrée présente une continuité d'espaces verts en friche (espaces verts composés de milieux herbacés, quelques arbustifs et des alignements d'arbres). Cet axe permettrait de créer une continuité écologique majeure (*Annexe 1*) sur le quartier tout en reliant des espaces qui n'ont aujourd'hui pas de liens sur le secteur des Trois Fontaines : Pont Neuf, Thiou, Loverchy, Trois Fontaines, secteur des ateliers, ZI de Vovray, hameau de Vovray. Ce parc offrirait au futur quartier un aménagement public de qualité à proximité immédiate des futures zones d'habitation (oasis urbaine) pouvant accueillir un aménagement de modes doux (cheminement piéton et piste cyclable).

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy
PLUI-HD

Démarches préalables :

Pour reconquérir ce site, il est nécessaire :

- de maîtriser le foncier par l'acquisition du site par un acteur public (Ville ou autre) ou un conventionnement de mise à disposition du faisceau ferroviaire avec SNCF,
- puis de mener l'ensemble des études pour définir le programme d'aménagements à créer.

Calendrier :

Phase 1 – 2021-2022 :

- Evaluation du patrimoine naturel (évaluation faune / flore), étude de composition et d'usages, connexion aux trames vertes, bleues et noires, définition du projet (des premiers relevés faune-flore ont été réalisés sur l'année 2019 et sont disponibles dans un rapport communiqué en mars 2020). Animations *land art* en lien avec la manifestation Annecy Paysages.
- Négociations en vue de l'établissement d'une convention de mise à disposition des terrains par la SNCF.
- Nettoyage de la friche via des interventions légères avec participation du public (chantiers citoyens, débroussaillage, signalétique) permettant le maintien de l'écosystème existant et une ouverture partielle au public,

Phase 2 (années suivantes) : Aménagements pour les modes doux, jardins partagés, entretiens pour la promotion de la biodiversité, secteurs à désimperméabiliser, gestion des eaux...

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Phase 1 : études, définition du projet, négociations, nettoyage	25 000					25 000	F
Phase 2 : mise en œuvre et travaux			75 000			75 000	I
Total Fonctionnement (€ TTC)	25 000					25 000 € TTC	
Total Investissement (€ HT)			75 000			75 000 € HT	

Plan de financement (hors acquisitions foncières) :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Phase 1	25 000	Ville d'Annecy	60	15 000	40*	10 000	F
Phase 2	75 000	Ville d'Annecy	60	45 000	40*	30 000	I
Total Fonctionnement (€ TTC)	25 000	Ville d'Annecy	60	15 000	40*	10 000	
Total Investissement (€ HT)	75 000	Ville d'Annecy	60	45 000	40	30 000	

* sous réserve de l'inscription dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Le Grand Annecy, la Ville d'Annecy (le centre horticole), la SNCF, LPO, ASTERS-CEN74, FNE, équipe urbaine de maîtrise d'œuvre (groupement Gautier-Conquet / Soberco Environnement).

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Fréquentation du site/nombre d'utilisateurs
- Indicateurs faune/flore
- Actions pédagogiques environnementales / concertation

Lien avec actions du SDENS :

- 4.3 "Définir la politique de soutien de Nature en Ville"
- 7.4 "Soutenir les parcs et jardins remarquables de Haute-Savoie"

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 5.2 « Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph »
- 5.4 « Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus) »
- 5.6 « Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy) »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

Priorité : 2
Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy
Périmètre de l'action : Ville d'Annecy

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.4 : Création de jardins familiaux

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts)

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

Description de la mesure :

Création de 5 nouveaux jardins familiaux ou jardins partagés

Lorsque les parcelles foncières auront été identifiées pour y développer des jardins, la Ville mettra à disposition des habitants intéressés ces espaces pour y pratiquer des activités de jardinage. Une association pourra être créée pour organiser le bon fonctionnement (règlement intérieur notamment). Les jardiniers pourront être accompagnés pour la sensibilisation aux bonnes pratiques culturelles (zéro pesticide, économie d'eau, compostage, ...). Le coût estimé pour l'aménagement des sites ne tient pas compte du foncier.

Un planning précis permettra de lister les futurs jardins, leurs principes d'organisation et d'aménagement notamment pour une potentielle connexion avec les trames verte, bleue et noire, la gestion des eaux pluviales, les surfaces désimperméabilisées ou les plantations annexes (ex : vergers conservatoires).

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

PLUI-HD

Schéma Agglo Nature

Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire

Démarches préalables :

Une validation politique est nécessaire avec l'inscription de cette action au Plan Pluriannuel d'Investissement de la collectivité, et de procéder à l'inventaire des réserves foncières à mobiliser pour développer des jardins.

Calendrier :

2021-2025 : aménagement d'un site chaque année (planning d'organisation / étude / mobilisation du foncier puis travaux).

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Création de jardins partagés	300 000					300 000	I
Total Investissement (€ HT)						300 000 € HT	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Création de 5 nouveaux jardins familiaux ou jardins partagés	300 000	Ville d'Annecy			AD*		I
Total Investissement (€ HT)	300 000						

* sous réserve de l'inscription dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Intervenant des jardins partagés (accompagnement, animation...), associations (France Nature Environnement, Incroyables comestibles).

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Nombre de sites créés
- Surfaces des jardins aménagés
- Nombre de jardiniers accueillis

Lien avec actions du SDENS :

→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 3.4 « Restauration des corridors écologiques »

Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

Priorité : 2
Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy
Périmètre de l'action : Quartier Chorus (Cran-Gevrier)

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.5 : Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus)

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts)

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

Description de la mesure :

Il s'agit d'engager une réflexion globale sur la création de liens entre les différents espaces de l'hyper-centre de la commune déléguée de Cran-Gevrier depuis les rives du Thiou et l'espace naturel nouvellement aménagé du Cercle de l'eau (voir périmètre en *Annexe 3*). Le périmètre de l'étude comprend : le passage des Halles, place de la Comédie, place des Arts, place Chorus, hôtel de ville, jardin public du 8 mai 1945, cercle de l'Eau, place Carrée, avenue de la République, rue de l'Arlequin.

Une première étude en cours de finalisation (phase n°0) vise à obtenir un plan de composition des espaces publics, intégrant les enjeux majeurs suivants : valorisation de l'identité du centre-ville, place du végétal dans les espaces publics, qualité d'usages des espaces publics...

Celle-ci sera complétée (sous forme d'avenant ou d'une étude débouchant sur un plan de zonage particulier – phase n°1) par une prestation spécifique permettant de mettre en avant une orientation de travaux en matière de désimperméabilisation des surfaces minérales, de connexion aux trames verte, bleue et noire du Thiou et de déconnexion de certaines surfaces imperméabilisées au réseau d'eaux pluviales avec infiltration sur place. A ce titre, un état de l'art des solutions techniques existantes voire expérimentales pourra être demandé permettant de finaliser le programme de cette opération et d'en dégager les enveloppes financières nécessaires.

Sur ces bases, s'en suivra une phase n°2 de travaux d'aménagement conséquents.

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

PLUI-HD

Schéma Agglo Nature

Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire

Démarches préalables :

Il sera nécessaire de procéder à une phase de concertation avec les habitants et de mener l'ensemble des études dont une étude globale sur les espaces publics de l'hyper centre de Cran-Gevrier (voir ci-dessus) ainsi que les autorisations nécessaires pour mener l'opération.

Calendrier :

Phase 0 (2020) : Etude globale de végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier. Hors CTENS.

Phase 1 : Compléments à l'étude globale avec plan de zonage spécifique en matière de désimperméabilisation – recherche de solutions techniques innovantes

Phase 2 : Travaux d'aménagement renforçant la végétalisation / désimperméabilisation de ces espaces et connexion aux espaces naturels à proximité (Thiou, parc du 8 mai 1945...)

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)						Coût total (€)	F/I
	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Phase 0 : étude globale de végétalisation	35 136						35 136	F
Phase 1 : compléments étude		A définir						F/I
Phase 2 : travaux			A définir					I
Total Fonctionnement (€ TTC)								
Total Investissement (€ HT)								

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper centre de Cran-Gevrier	Phase 0 : 35 136	Ville Annecy	100	35 136			F
	Phase 1 : A définir		60		40*		F/I
	Phase 2 : A définir						I
Total Fonctionnement (€ TTC)	35 136				40*		
Total Investissement (€ HT)					40*		

* sous réserve de l'intégration dans la TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Riverains, commerçants, SYANE, Grand Annecy, équipe de maîtrise d'œuvre, associations environnementales.

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Participation de la population aux réunions d'échanges
- Etablissement d'une programmation des travaux d'aménagement et inscriptions budgétaires
- Surfaces minérales désimperméabilisées / végétalisées (comparatif avant / après)
- Usages / fonctionnement après travaux (appropriation des habitants)

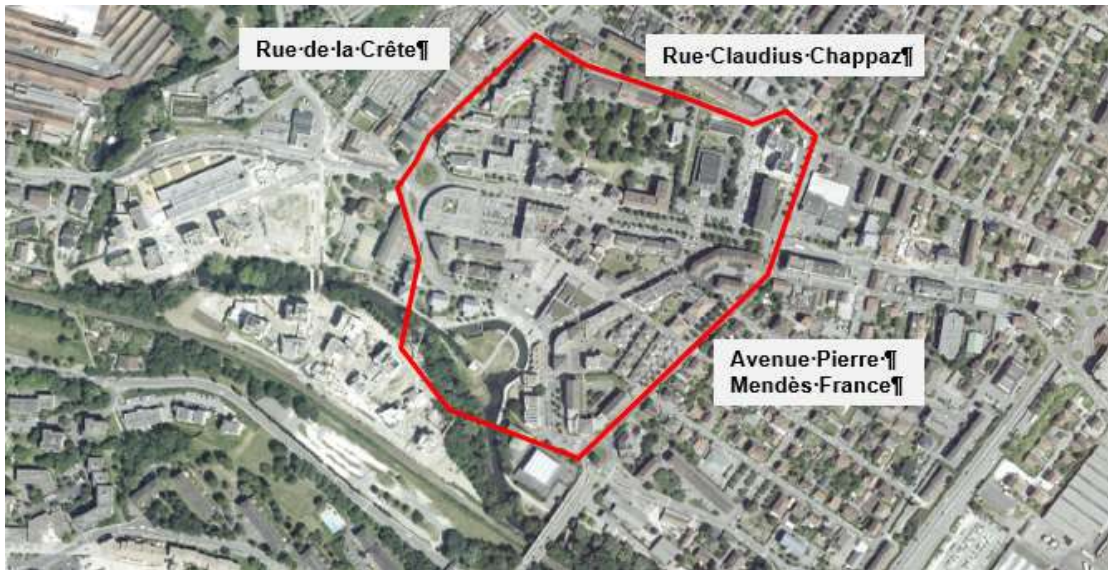
Lien avec actions du SDENS :

→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 5.2 « Réouverture d'un espace vert aux habitants : le parc des Sœurs de Saint-Joseph »
- 5.3 « Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF »
- 5.6 « Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy) »

Annexe 3 : Périmètre de l'étude hyper-centre à Cran-Gevrier



Priorité : 2
Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy
Périmètre de l'action : Hameau de Vovray (Seynod)

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.6 : Renaturer des espaces imperméabilisés du hameau de Vovray (Seynod, Annecy)

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers, désimperméabilisation des sols.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts...

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

La Ville d'Annecy est propriétaire de plusieurs parcelles dans le hameau de Vovray (cf. localisation en annexe), à savoir :

① une *plate-forme bétonnée imperméable de 3700m²* environ antérieurement destinée à l'installation d'un campement de gens du voyage. Un travail de sédentarisation / regroupement des familles dans d'autres secteurs de la Ville a permis de libérer ces espaces imperméabilisés (dalle béton, cheminements et accès). Un premier chantier de sécurisation de ces sites (installation d'un merlon, barriérage) a été effectué dans les derniers mois ainsi qu'une opération lourde de nettoyage par les services municipaux en lien avec les habitants du hameau lors d'un chantier citoyen au printemps 2019 qui doit être complétée par une autre opération d'enlèvements d'ordures. Le site est classé en zone naturelle au PLU.

Une phase de dépollution (par un couvert végétal de type luzerne voire plus lourde) pourra être imaginée en fonction des résultats des analyses de sol qui auront été réalisées.

② un *accès en « zig zag » de 100 mètres linéaires* environ bitumé construit dans les années 1980 partant du centre du hameau et destiné, à l'époque, à desservir des parcelles vouées à l'urbanisation. Celles-ci n'ont jamais été construites et depuis sont reclassées en zone N au PLU communal dans leur partie basse.

③ une *section de la voie communale « Route de Vovray » de 600 mètres linéaires* environ entre le pont enjambant le ruisseau des Trois Fontaines au sud et la sortie du hameau de Vovray au nord. La Ville réfléchit au déclassement de cette voie communale en chemin rural. Ce linéaire sera rendu perméable et permettra un accès facilité aux piétons et aux cavaliers du centre équestre de la Croix-Rouge à proximité vers le PDIPR du Vallon Sainte Catherine. Une signalétique cohérente sera installée à cet effet. L'accès aux véhicules motorisés sera ainsi interdit, évitant le déversement intempestif de dépôts sauvages.

Il s'agit aujourd'hui d'assurer un retour à la nature de ces espaces en lisière du Semnoz (espace boisé classé) et à proximité immédiate du cours d'eau des Trois Fontaines à la fois par une désimperméabilisation des surfaces minérales (débitumer) puis par une végétalisation adaptée.

Les adhérents du Centre équestre ou encore de l'association Fermaculture (occupant tous deux des terrains appartenant à la Ville d'Annecy) ainsi que les riverains du hameau de Vovray, déjà sollicités pour une première opération de nettoyage, seront associés à cette démarche, pour la renaturation des sites et pour définir le nouvel usage des voies ou les activités annexes à développer (balades, sentier pédagogique, équipements légers de type tables de pique-nique...).

Description de la mesure :

1°) Étude de renaturation du site « Hameau de Vovray »

- Réaliser des études de sol pour estimer le degré de pollution éventuelle de ces sites, notamment le premier et proposer des solutions pertinentes de dépollution sur place (végétalisation adaptée par semis de plantes dépolluantes, traitement des terres...).
- Estimer les surfaces à débitumer et le remodelage des sites à l'image de ce qu'il était à l'origine (dessin de la pente) pour assurer le bon écoulement des eaux pluviales grâce une perméabilité des sols retrouvée.
- Dessiner un plan de composition de ces espaces à renaturer avec un choix d'essences adaptées à l'environnement immédiat (lisière de forêt, proximité de la rivière, connexion aux trames verte, bleue et noire...).
- Engager le déclassement de la voie communale en chemin rural en prenant en compte les contraintes foncières, juridiques et d'usage.
- Assurer la sensibilisation des usagers et riverains : nettoyage des sites, concertation pour le futur usage des espaces et voies déclassées, signalétique...

2°) Travaux de désimperméabilisation et de renaturation des sites

Il s'agira de présenter aux élus municipaux et aux riverains les résultats de l'étude préalable pour engager la phase de travaux, à savoir :

- Terrassement des sites pour un retour tant que possible à l'état d'origine en s'assurant d'une bonne gestion des eaux.
- Traitement des pollutions éventuelles de sol par des solutions douces et adaptées (couvert végétal et traitement / évacuation des terres excavées).
- Plantation d'arbres adaptés au contexte local et aux contraintes climatiques.
- Aménagements du nouveau chemin rural : barriérage, sécurisation et signalétique adaptés aux usages spécifiques (piétons, cavaliers, VTT), connexions avec le PDIPR du Vallon Sainte Catherine...

La proposition des travaux à réaliser en phase 2 fera l'objet d'un arbitrage complémentaire pour affiner la maquette financière nécessaire.

Outils associés :

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy

PLUI-HD

Schéma Agglo Nature

Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire

Réseau PDIPR

Démarches préalables :

Sécurisation des sites (merlons)

Opération de nettoyage (par les services municipaux et un chantier citoyen)

Calendrier :

Phase 1 (2021-2022) : étude de renaturation du site (étude de sol, plan de composition, déclassement de la voirie communale, actions de sensibilisation)

Phase 2 (années suivantes) : travaux de désimperméabilisation / végétalisation, traitement des pollutions, aménagements mineurs du chemin rural

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Etude de renaturation	25 000					25 000	I
Travaux			A définir				I
Total Fonctionnement (€ HT)	25 000					25 000 € HT	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Etude de renaturation	25 000	Ville Annecy	60	15 000	40	10 000	I
Travaux	A définir						I
Total investissement (€ HT)	25 000		60	15 000	40	10 000	

Partenaires techniques :

Les associations environnementales, les riverains, les structures à proximité (Centre équestre, Fermaculture...), les entreprises spécialistes de nettoyage et de dépollution ;
 Le Grand Annecy (PDIPR) ;
 Bureaux d'études spécialisés (plan de composition, dépollution)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Ratio entre surfaces perméables / imperméables, surfaces plantées avant / après
- Nombre d'usagers sensibilisés
- Etablissement d'une programmation des travaux d'aménagement et inscriptions budgétaires / Réalisation des travaux.
- Usages / fonctionnement de espaces renaturés après travaux.

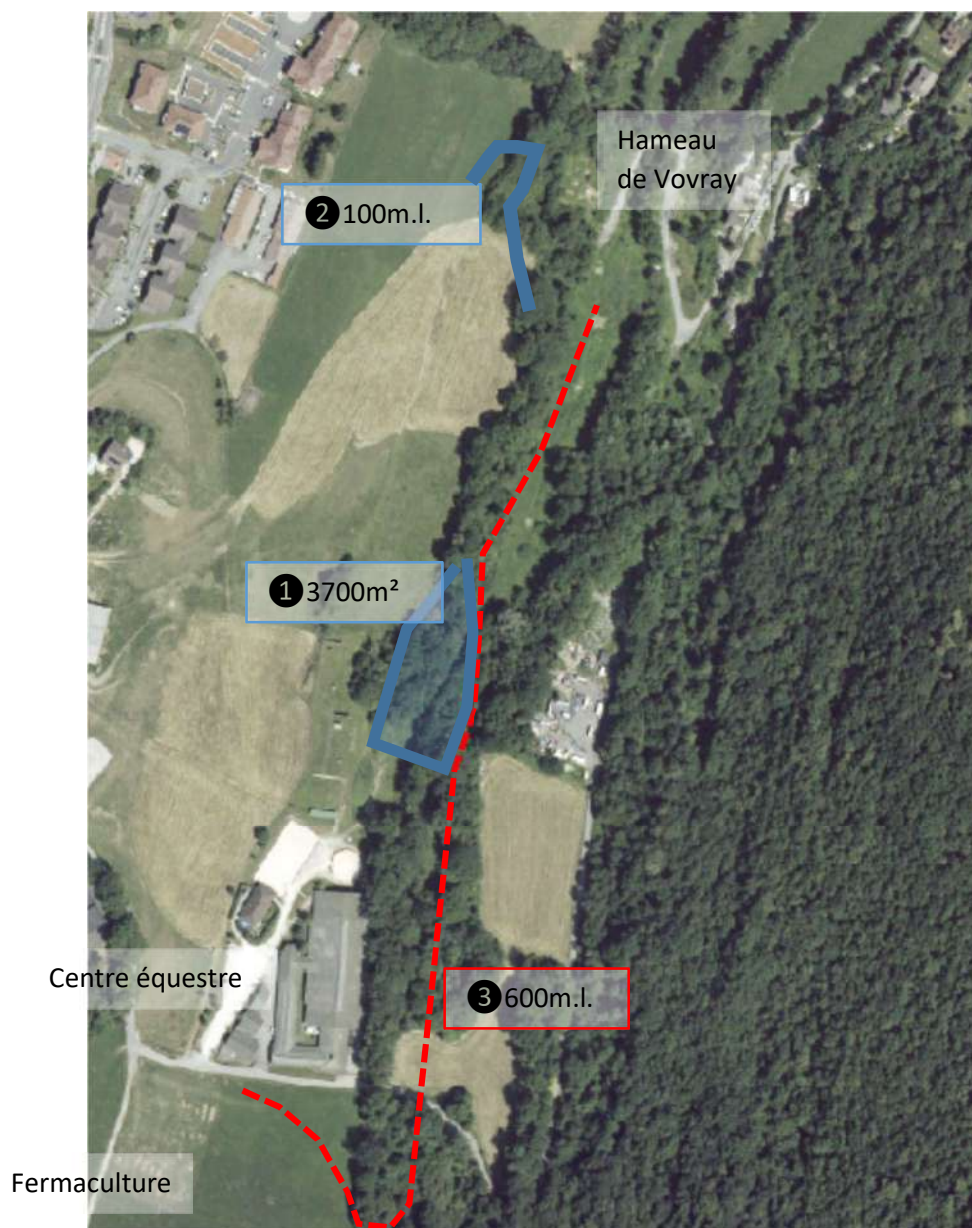
Lien avec actions du SDENS :

→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 5.3 « Reconquête du parc linéaire de l'ancienne voie SNCF »
- 5.5 « Désimperméabilisation et végétalisation de l'hyper-centre de Cran-Gevrier (quartier Chorus) »

Annexe 4 : Localisation des parcelles et sites concernés



Enjeu n°5 : un mode d'aménager différent prenant en compte les paysages, les écosystèmes et la nature en ville

Priorité : 2
Maître d'ouvrage : Ville d'Annecy
Périmètre de l'action : Ville d'Annecy

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.7 : Engager une stratégie « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville »

Contexte :

L'intégration de la Nature en Ville revêt plusieurs enjeux :

- Changement climatique avec une nécessaire adaptation au réchauffement climatique : réduction des îlots de chaleur, utilisation des arbres comme puits de carbone...
- Reconquête de la biodiversité avec un verdissement des projets d'aménagement urbains ou routiers.
- Evolutions sociétales avec un besoin de disposer d'un espace de nature et par le développement de l'agriculture urbaine : préoccupation pour manger local, développement des circuits courts...

Ces politiques sociales et environnementales de la Ville d'Annecy sont en vigueur depuis un mandat.

La Ville d'Annecy assure la gestion de 13 cimetières répartis sur son territoire (cf. carte de situation en annexe) avec des niveaux d'interventions techniques très différents, héritages des pratiques opérées dans les communes historiques.

On notera parmi ces différences notables :

- La présence ou non d'un conservateur avec des profils différents (technique ou administratif), l'accueil sur site (plan de situation...), le renouvellement et la reprise des concessions, la gestion des incivilités...
- Les horaires d'ouverture et les modalités d'accès (ouverture par un agent, automatique ou sur demande...), la signalétique...
- L'imperméabilisation / minéralisation des sols plus ou moins importante (allées, interstices entre les tombes, cimetières « anciens » avec tombeaux ou plus paysagers) ayant un impact sur la présence végétale, le type d'essences et les pratiques d'entretien (tonte, plantations, déneigement, en régie ou avec suivi d'entreprises notamment d'insertion...), parkings pour véhicules visiteurs...
- La gestion des déchets et de l'eau (recyclage, compostage, fontaines et sanitaires)
- La « perméabilité » avec les alentours immédiats : lieux de circulation, murs d'enceinte ou clôture...
- L'agrandissement possible des cimetières et l'intégration dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain.

Description de la mesure :

L'objectif à terme de la Ville d'Annecy est d'homogénéiser, tant que faire se peut et en fonction des spécificités propres de chaque cimetière, les pratiques de gestion et d'en faire un lieu de vie et de respiration en conservant le caractère calme de ces lieux de recueillement.

Le plus souvent insérés ou à proximité d'un pôle urbain dense, il s'agirait de transformer ces espaces aux superficies importantes en véritables îlots de fraîcheur urbains en désimperméabilisant les allées secondaires, en proposant une palette végétale adaptée, en développant ou en remettant en service fontaines et bassins, permettant ainsi de favoriser la biodiversité urbaine dans un environnement plus paysager et un esprit de parc urbain.

Parallèlement, un travail de sensibilisation et de concertation de ce public spécifique est à mener, à la fois pour lever les réticences sur cette gestion nouvelle, plus naturelle avec une végétation spontanée, en prenant en compte les avis et besoins. Cela se traduira par une enquête et une signalétique spécifique (directionnelle pour proposer des traversées douces entre quartiers, informative sur la biodiversité rencontrée ou la gestion des déchets...).

L'action suivra 3 items pour un travail progressif sur plusieurs années, à savoir :

- Optimisation de la gestion quotidienne
- Intégration des projets en cours
- Développement d'une stratégie pour que les cimetières deviennent des lieux de vie et de respiration en ville.

L'action annécienne se basera sur un parangonnage d'expériences menées par d'autres territoires (en France et plus localement) et pourra être partagée, dans un souci de répliquabilité, dans d'autres communes de Haute-Savoie.

les points 1 et 2 sont pour rappel, non finançables dans le cadre de cette action

POUR RAPPEL / Non finançable :

1°) Optimiser la gestion quotidienne des cimetières, dans une optique d'homogénéisation des pratiques

- Réaliser une « carte d'identité », par cimetière, permettant de compiler en un seul document l'ensemble des données techniques (surfaces, ratio entre surfaces perméables et imperméables, nombre de concessions actuelles et disponibles, coûts d'entretien, points d'eau et sanitaires, horaires d'ouverture et modalités d'accès, suivi des entreprises et contacts...) alliées à un recensement de la biodiversité existante (faune, flore, présence de l'eau)
- Assurer la sensibilisation des usagers : déchets, non utilisation de produits phytosanitaires, mise à jour du règlement intérieur des cimetières, première enquête auprès des usagers (besoins, craintes, accompagnement...)
- Proposer des horaires d'ouverture adaptés, pouvant être prolongés lors de périodes de canicules en soirée pour profiter de ces espaces rafraîchis.
- Présenter des améliorations techniques pouvant être réalisées rapidement, ou à tester de manière expérimentale sur un ou deux sites avant une éventuelle extension aux autres sites : composteurs et poubelles de tri, remise en état d'une fontaine ou d'un bassin, récupération des eaux de pluie pour l'arrosage, installation de mobilier (bancs, poubelles, affichages, locaux techniques) ...
- Réfléchir à des premières pistes de désimperméabilisation facilement réalisables : allées peu fréquentées, parkings voitures...

POUR RAPPEL / Non finançable :

2°) Intégrer les cimetières dans les projets d'aménagement

Plusieurs cimetières sont aujourd'hui dans des secteurs d'aménagement à forts enjeux et peuvent représenter des poches de fraîcheur et de respiration dans de nouvelles parties de ville. Par ailleurs, certains disposent également de zones de possible extension dédiées, dans l'enceinte même ou à proximité immédiate pour lesquelles il s'agirait de conserver le caractère naturel. Des perméabilités au sein de certains cimetières permettraient d'en faire des lieux de passages doux et piétonniers, alternatifs à des itinéraires très circulants ou bruyants.

Aussi, un travail fin d'intégration de ces cimetières à leur environnement immédiat, en devenir, permettra de les connecter à leur quartier et aux trames verte, bleu et noire du territoire.

3°) Proposer une stratégie à long terme « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville »

Il s'agit de présenter à la nouvelle équipe municipale des pistes stratégiques de gestion et d'aménagement des cimetières annéciens. Celles-ci seront mises en place par un comité technique associant différents services municipaux (formalités administratives et affaires funéraires, paysage et biodiversité, développement durable, conception et réalisation des espaces publics...) et par un comité de pilotage chargé du suivi plus large de la démarche municipale « désimperméabilisation et végétalisation ».

En phase n°1, une étude de faisabilité sera menée avec un inventaire faune / flore permettant d'avoir un premier état des lieux de la biodiversité existante sur chaque site et un programme de travaux d'aménagements et de végétalisation au sein desquels seront notamment évoqués :

- Les objectifs en matière de désimperméabilisation, de gestion des eaux pluviales (infiltration et récupération), et de végétalisation (plantations arborées et herbacées multifonctionnelles : écosystémique, ombrage, ornement, etc.) en faisant le lien avec les opportunités créées par les possibles extensions de chaque cimetière ou reprises des concessions.
- Le suivi du retour de la biodiversité urbaine (recensement annuel, indicateurs de biodiversité, gestion différenciée)
- Les actions de sensibilisation thématique envers les publics en imaginant des actions pédagogiques et des animations particulières.
- La connexion aux trames verte, bleue et noire dans les opérations d'aménagement plus larges en assurant une perméabilité des sites avec leurs abords.

La proposition des travaux à réaliser en phase n°2 fera l'objet d'un arbitrage complémentaire pour affiner la maquette financière nécessaire.

Outils associés :

Plan de gestion différenciée des espaces verts

Etude trame verte et bleue du Grand Annecy
 PLUI-HD
 Schéma Agglo Nature
 Stratégie de désimperméabilisation / végétalisation du territoire
 Observatoire / atlas de la biodiversité

Démarches préalables :

Aucune.

Calendrier :

Pour rappels : Optimisation de la gestion quotidienne : 2020.

Plan d'intégration des cimetières dans les projets d'aménagement : 2020 (puis en fonction de l'avancée des études et travaux sur les secteurs concernés).

Stratégie à long terme « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville » :

Phase n°1 (2021-2022) : définition de la stratégie, recensement faune / flore, étude de faisabilité (pour désimperméabilisation, aménagement favorable à la biodiversité, meilleure gestion des eaux), connexion aux trames verte, bleue et noire.

Phase n°2 (années suivantes) : travaux de désimperméabilisation / végétalisation et d'aménagements vertueux, actions de sensibilisation, suivi de la biodiversité

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Etude de faisabilité du projet	60 000					60 000	F
Travaux	A définir						I
Total Fonctionnement (€ TTC)	60 000					60 000 € TTC	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
<i>Optimisation de la gestion quotidienne</i>		Ville Annecy	100	A définir			F
<i>Plan d'intégration des cimetières dans les projets d'aménagement</i>			100	A définir			F
Stratégie « Cimetières : lieux de vie et de respiration en ville »	Phase 1 : 60 000		60	36 000	40*	24 000	F
	Phase 2 : travaux		A définir		A définir		I
Total Fonctionnement (€ TTC)	60 000		60	36 000	40	24 000	

* sous réserve d'intégration dans le TVB intraurbaine

Partenaires techniques :

Les associations : FNE, ASTERS-CEN74
 Musée d'Histoire Naturelle de Gruffy
 Entreprises privées (Ekosystem, Karum, etc.)
 Retours d'expériences locales (ex : Annemasse)

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Ratio entre surfaces perméables / imperméables, surfaces plantées avant / après

- Nombre d'usagers sensibilisés
- Indicateurs de biodiversité
- Etablissement d'une programmation des travaux d'aménagement et inscriptions budgétaires / Réalisation des travaux.
- Usages / fonctionnement des cimetières après travaux.

Lien avec actions du SDENS :

- 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 4.1 « Elaborer un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Grand Annecy
Périmètre de l'action : Ensemble du territoire

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.8 : Stratégie de développement de la trame noire

Contexte :

Le Grand Annecy doit répondre à cinq grandes missions dont deux sur l'aménagement du territoire et l'environnement. Le Conseil communautaire a adopté le schéma Agglo Nature le 23 juin 2016 avec trois principes directeurs qui ont été approuvés :

- l'accès à la nature,
- le renforcement du réseau de modes doux de déplacement,
- la protection de la biodiversité.

Le Grand Annecy a élaboré sa stratégie lumière dont l'un des volets est de concilier éclairage et protection de la biodiversité en limitant l'impact de l'éclairage par la mise en place **d'une trame noire** et l'amélioration de la qualité du ciel nocturne étoilé. Les deux syndicats des énergies sur le territoire que sont le Syane (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique) et ESS (Energie et services de Seyssel) accompagnent les communes qui leur ont délégué la compétence éclairage public. Il est nécessaire de prendre également en compte l'impact de l'éclairage privé (logements, entreprises, commerces) et principalement celui des copropriétés, composé de nombreux éclairages « boules ».

Le Grand Annecy a signé en partenariat avec l'Etat, la Région AURA, l'ADEME et les représentants de l'économie locale un Contrat Territoire d'Industrie et de Transition Ecologique (CTITE) dans lequel figure une action associant préservation de la biodiversité et développement économique.

Description de la mesure :

1. Améliorer la connaissance territoriale :
 - compléter les inventaires biodiversité avec un focus sur la biodiversité nocturne
 - répertorier les zones de biodiversité d'intérêt prioritaire d'intervention et les continuums à améliorer : faune – flore.
2. Avoir un territoire-test ou un quartier pilote afin de pouvoir
 - mettre en place la méthodologie,
 - définir le suivi et l'évaluation de l'action

Si l'opération expérimentale s'avère concluante, l'action pourra s'étendre plus largement.
3. Réaliser une ortho photo nocturne, à l'issue de la période test, comme outil de sensibilisation et de comparaison avec l'ortho photo de 2018. De manière à avoir une situation avant et après.
4. Créer un Fonds d'aide à la rénovation de l'éclairage privé des copropriétés mais aussi des entreprises sur trois ans sur les zones de biodiversité d'intérêt prioritaire. Le modèle du Fonds air bois pourrait être calqué¹.
5. Mobilisation du territoire par la réalisation de documents de communication, de sensibilisation et d'animation : plaquette, vidéos, visites nocturnes... en s'inspirant notamment de l'exposition « *Les couloirs de la nuit* » organisée par la Maison du Salève².

¹ Le Fonds air bois est financé sur les 34 communes du Grand Annecy par le Département de la Haute-Savoie, par l'Ademe pour le compte de l'Etat et par le Grand Annecy.

² L'exposition a été réalisée en 2017 dans le cadre du contrat corridors biologiques Champagne-Genevois.

Le Grand Anancy s'engage à assurer l'animation du dispositif

- soit en interne par les moyens renforcés : animatrice des politiques climat air énergie arrivée au service au 1^{er} juillet 2019 et énergéticien en octobre 2019
- soit via des partenariats qui seraient à mettre en place avec les associations en lien avec la thématique afin de mener à bien cette action.

L'action bénéficiera de la dynamique mise en place dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique « *j'éco rénove mon logement* ».

Un premier budget de 50 000 € a été voté par le Conseil communautaire en 2020 comme amorçage afin d'accompagner les copropriétés à diminuer leur impact sur la biodiversité nocturne.

Les 300 000 euros proposés pour le Fonds d'aide pour l'éclairage privé comprennent l'étude de préfiguration. Le premier dispositif mis en place au 1^{er} semestre 2019 était de 50 000 €. Il a été attribué à 6 copropriétés dont une copropriété avec un parc de 80 points lumineux selon des critères d'éligibilité établis.

Les 110 000 euros pour l'ortho photo nocturne correspondent au montant de la première réalisation. Les 30 000 euros pour les documents de sensibilisation correspondent à la conception, la réalisation des supports de communication et à l'organisation de visites de terrain avec les personnes concernées.

Outils associés :

PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial)
Stratégie lumière
Schéma Agglo nature
Etude trame verte et bleue du Grand Anancy
CTITE

Démarches préalables :

Stratégie lumière
Etude trame verte et bleue

Calendrier :

2021-2025

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Définir la trame noire d'avenir : compléter les inventaires et les données patrimoniales	A définir					50 000	F
Définir la trame noire d'avenir : réalisation d'une ortho photo	A définir					110 000	F
Création d'un Fonds d'aide à la rénovation de l'éclairage privé	A définir					300 000	F
Réalisation des documents de sensibilisation	A définir					30 000	F
Total Fonctionnement (€ TTC)	A définir					490 000 €	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Compléter les inventaires et les données patrimoniales	50 000	Grand Annecy			A définir		F
Réalisation d'une ortho photo	110 000	Grand Annecy			A définir		F
Création d'un Fonds d'aide à la rénovation de l'éclairage privé	300 000	Grand Annecy			A définir		F
Réalisation des documents de sensibilisation	30 000	Grand Annecy			A définir		F
Total Fonctionnement (€ TTC)	490 000						

Partenaires techniques :

Asters – CEN 74, FNE, SIESS, Syane, Office Français pour la Biodiversité

Indicateurs d'évaluation de l'action :

- Inventaires biodiversité réalisés
- Zones d'intérêt prioritaire de biodiversité répertoriées
- Démonstrateur réalisé
- Evolution des espèces (renforcement du nombre d'individus des espèces présentes et nouvelles espèces)
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées et participation
- Document(s) de sensibilisation

Lien avec actions du SDENS :

- 1.5 « Préserver la fonctionnalité de la trame verte et bleue et de la trame noire »
- 1.6 « Etudier la faisabilité d'un plan départemental de la prévention de la pollution lumineuse »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

- 3.4 « Restauration des corridors écologiques »
- 4.1 « Elaboration d'un schéma directeur de la sensibilisation à l'échelle du Grand Annecy »

Priorité : 1
Maître d'ouvrage : Poisy
Périmètre de l'action : Commune de Poisy

Objectif : Reconquérir la biodiversité et les paysages en espaces urbains

Action n°5.9 Reconquête du corridor intra-urbain « Fier et Montagne d'Âge »

Contexte :

Les espaces naturels remarquables maillent le territoire de la Commune de Poisy. Afin de favoriser la connexion entre ces sites qui sont des réservoirs de biodiversité permettant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie, la commune de Poisy souhaite s'engager dans un plan de reconquête du corridor intra-urbain "Fier et Montagne d'Age".

Description de la mesure :

Pour assurer cette continuité cohérente entre ses différents sanctuaires que sont la Montagne d'Age, le marais de Poisy, la zone humide du Quart ou le cours d'eau du Fier, la commune a défini une opération d'ensemble se déclinant comme suit :

- *Gestion du marais de Macully (plan quinquennal)*
- *Restauration de la zone humide du Quart.*

Les deux opérations ci-dessus sont fléchées et financées dans le cadre CTENS Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon, piloté par la Communauté de communes Fier et Usses.

- Désimperméabilisation et renaturation des sols du parking de la Croix des places
- Trame verte et bleue des Graves : renaturation du cours d'eau
- Création d'un arboretum et de vergers
- Restauration de la zone humide des marais noirs
- Création d'un parc « îlot de fraîcheur »
- Création d'un sentier pédestre sur le corridor « Fier et Montagne d'Âge »
- Extinction de l'éclairage public sur la zone du corridor.

Outils associés :

Étude trame verte et bleue du Grand Annecy
PLUI-HD
Schéma Agglo Nature

Démarches préalables :

Calendrier :

2021-2025

Phasage prévisionnel :

Opération	Echéancier (€)					Coût total (€)	F/I
	2021	2022	2023	2024	2025		
Désimperméabilisation et renaturation des sols du parking de la Croix des places	50 000	400 000				450 000	
Trame verte et bleue des Glaves : renaturation du cours d'eau		50 000	375 000			425 000	
Création d'un arboretum et de vergers		35 000				35 000	
Restauration de la zone humide des marais noirs				50 000	200 000	250 000	
Création d'un parc « ilot de fraîcheur »			25 000			25 000	
Création d'un sentier pédestre sur le corridor « Fier et Montagne d'Âge »		15 000				15 000	
Extinction de l'éclairage public sur la zone du corridor	10 000					10 000	
Total Investissement (€ HT)	60 000	500 000	400 000	50 000	200 000	1 210 000	
Total Fonctionnement (€ TTC)	-	-	-	-	-	-	

Plan de financement :

Poste	Montant de l'action (€)	Maître d'ouvrage	Maître d'ouvrage		CD74		F/I
			%	€	%	€	
Désimperméabilisation et renaturation des sols du parking de la Croix des places	450 000	Poisy	60%	270 K	40%*	180 000	I
Trame verte et bleue des Glaves : renaturation du cours d'eau	425 000	Poisy	40%	170 K	40%*	170 000	I
Création d'un arboretum et de vergers	35 000	Poisy	40%	14 K	40%*	14 000	I
Restauration de la zone humide des marais noirs	250 000	Poisy	40%	100 K	40%*	100 000	I
Création d'un parc « ilot de fraîcheur »	25 000	Poisy	60%	15 K	40%*	10 000	I
Création d'un sentier pédestre sur le corridor « Fier et Montagne d'Âge »	15 000	Poisy	60%	9 K	40%*	6 000	I
Extinction de l'éclairage public sur la zone du corridor	10 000	Poisy	100%	10 K	40%*	4 000	I
Total Investissement (€ HT)	1 210 000		AD	AD	40%	484 000	

* Les taux affichés sont les taux maximum, à pondérer en fonction des conditions de mise en œuvre des travaux et de la contribution éventuelle de l'Agence de l'Eau ou tout autre financeur

Partenaires techniques :

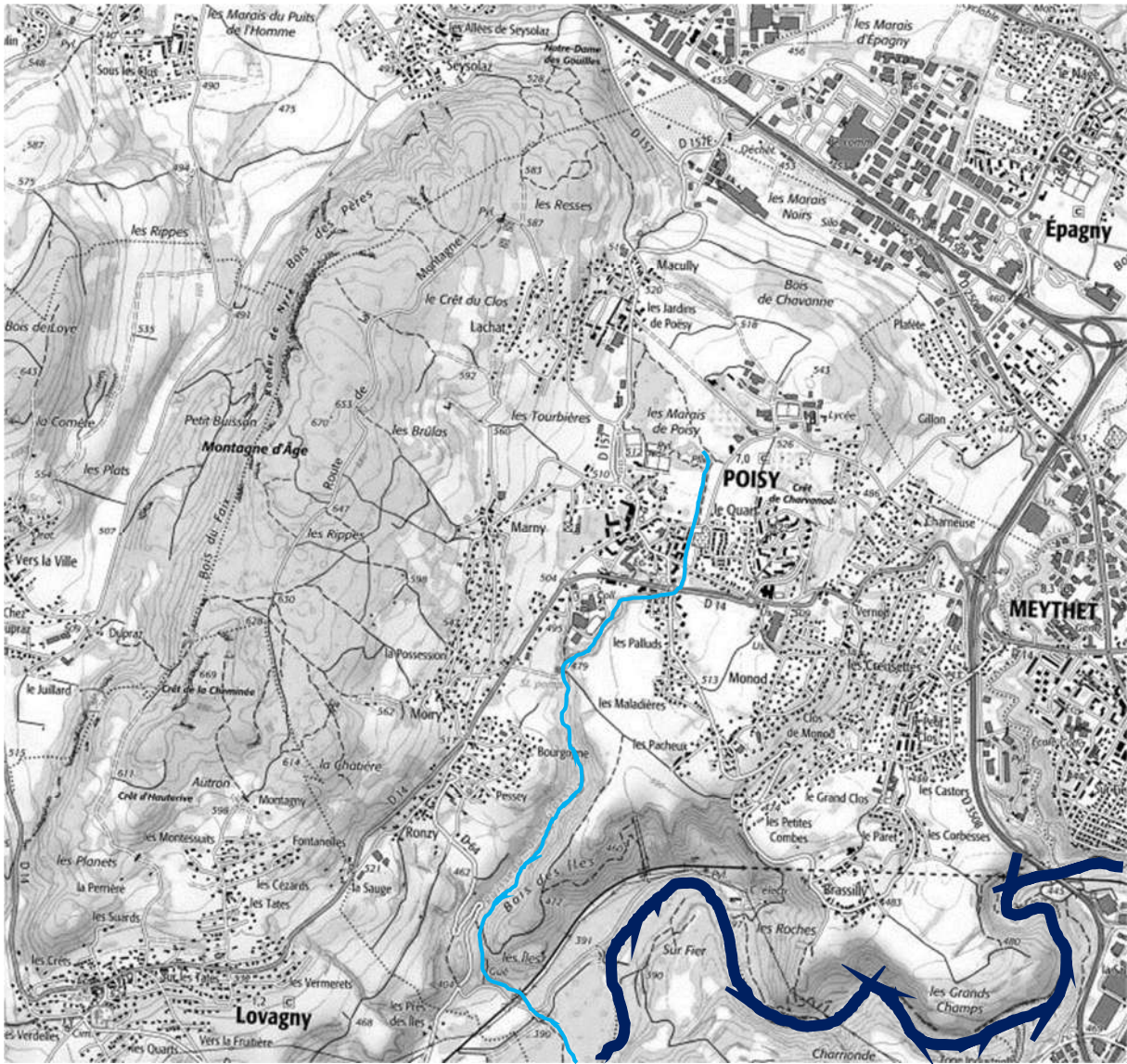
Indicateurs d'évaluation de l'action :

Lien avec actions du SDENS :

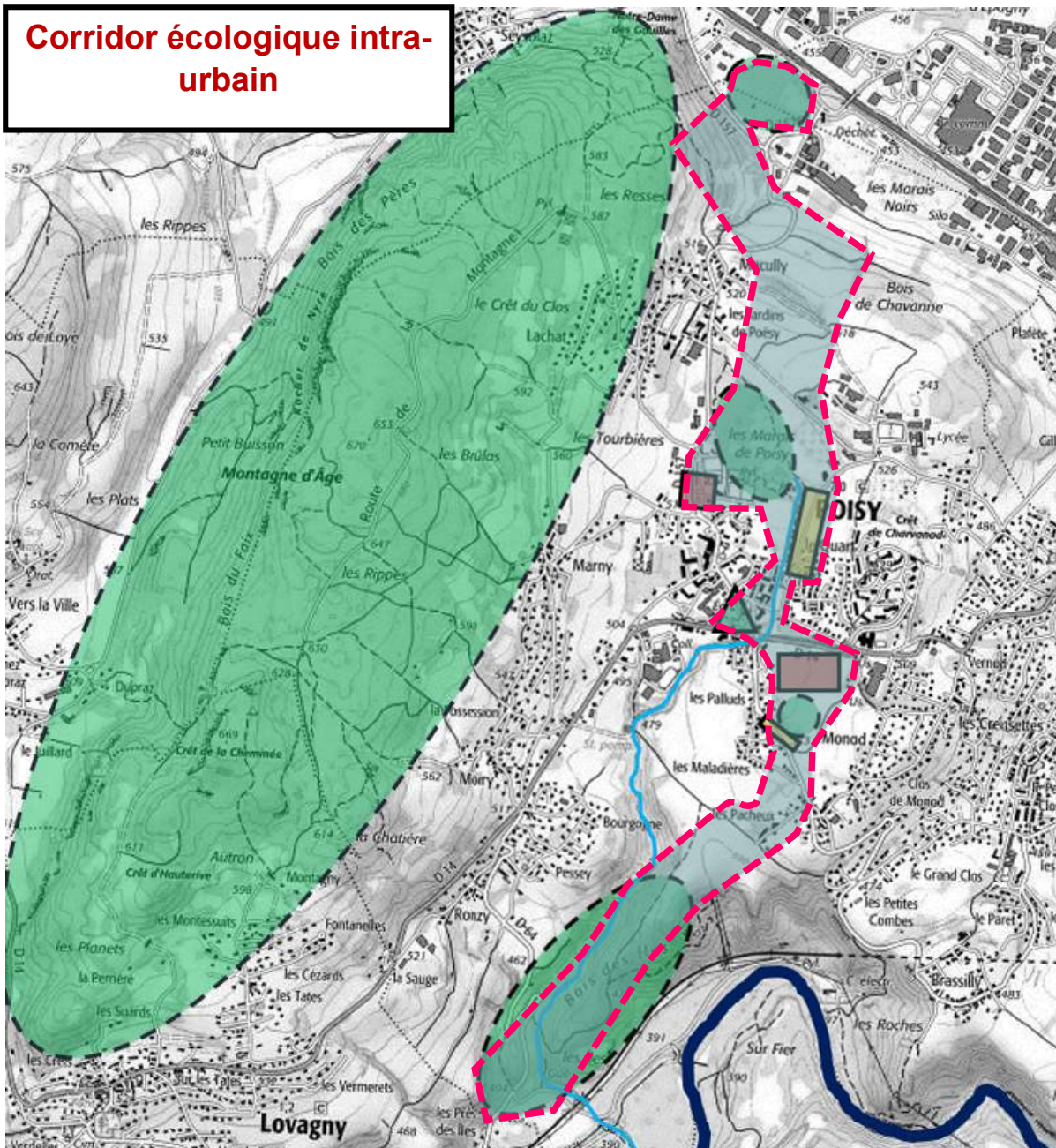
→ 4.3 « Définir la politique de soutien de Nature en Ville »

Lien avec d'autres actions du CTENS :

→ 3.4 « Restauration des corridors écologiques »



Corridor écologique intra-urbain








Légende

Zones naturelles :

1. Montagne d'Âge
2. Marais Noirs
3. Marais de Macully
4. Zone humide du Quart
5. Bois des îles

Aménagements :

-  Parking de la croix des places
-  Arboretum et Vergers
-  Parc'Espace
-  Îlot de fraîcheur

 Ruisseau des Glaves

 Fier

Liste des partenaires co-signataires du CTENS

Grand Annecy

Département de la Haute-Savoie

Annecy

Entrevernes

Fillière

Poisy

Talloires-Montmin

Asters – Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie

Syndicat Intercommunal de Gestion des Etangs de l'Albanais (SIGEA)

Syndicat Mixte des Glières (SMG)

Association foncière pastorale d'Allèves

Association foncière pastorale des Glières

Association foncière pastorale du Semnoz

Association foncière pastorale Tournette-Lanfon

Office National des Forêts (ONF)

Société d'économie alpestre de la Haute-Savoie (SEA 74)

Le Rucher du Haras